



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5493^e séance

Vendredi 21 juillet 2006, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de La Sablière/M. Duclos	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Wolcott Saunders
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Haneda
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M ^{me} Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Pakistan, de l'Afrique du Sud et du Viet Nam des lettres, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants du Pakistan, de l'Afrique du Sud et du Viet Nam occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'escalade des affrontements et l'effusion de sang croissante dans la région du Moyen-Orient, au Liban et dans les territoires palestiniens, suscitent en Russie, comme dans le reste du monde, la préoccupation la plus grave. Le nombre des victimes parmi la population civile s'accroît, et le risque d'une catastrophe humanitaire de grande ampleur se profile de plus en plus nettement à l'horizon.

Les participants du Sommet du G-8, tenu à Saint-Petersbourg, ont effectué une analyse approfondie de la situation au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité, qui a aujourd'hui mis fin à son vœu involontaire de silence, doit maintenant se prononcer avec tout le poids de son autorité. Nous comptons que les membres assumeront pleinement leurs responsabilités et se fonderont strictement sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur l'intérêt qu'il y a à instaurer une paix durable et globale dans la région, en tenant compte des accords existants et des positions de toutes les parties.

La Russie a toujours été fermement attachée à lutter résolument contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous réaffirmons qu'il est indispensable que soient libérés immédiatement et sans condition les deux soldats israéliens enlevés. Israël a légitimement le droit d'assurer sa sécurité, cependant l'ampleur du recours à la force, le nombre des victimes et l'étendue des destructions montrent bien que les moyens employés pour parvenir à ce but dépassent clairement le cadre d'une opération antiterroriste. Nous

pensons que les normes du droit international humanitaire doivent être rigoureusement respectées.

Nous sommes d'autant plus alarmés par le sort de la population civile dans les zones de combat que des centaines de ressortissants russes se trouvent dans l'épicentre du conflit. Nous remercions l'ONU et les autres partenaires internationaux pour l'aide apportée à leur évacuation.

Pour que la situation se normalise au Liban et dans les territoires palestiniens, il faut que la communauté internationale intervienne sur plusieurs plans. Pour l'heure, le plus important est que les hostilités cessent sans délai. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Premier Ministre libanais Siniora. Il importe également que les actes de violence prennent fin, y compris les incursions terroristes ainsi que les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction. Le cessez-le-feu permettra d'évacuer, sans heurt et dans la sécurité, la population civile des zones de combat et de trouver une solution politique et diplomatique aux problèmes existants.

C'est précisément dans ce sens que sont dirigés les efforts de la diplomatie russe, qui a dépêché au Moyen-Orient des responsables de haut niveau. Nous continuerons d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs en coopération avec tous les partenaires concernés.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, pas plus qu'à l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient. Les efforts diplomatiques collectifs doivent être tournés vers l'avenir et viser l'adoption de mesures concrètes tendant à créer des conditions propices à l'arrêt immédiat de l'hémorragie et à une solution politique à la crise.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je rends hommage aux victimes de la violence, qu'elles se trouvent au Liban, en Israël ou en Palestine, et présente nos sincères condoléances à leur famille. Ainsi que l'a déclaré le Premier Ministre grec Karamanlis, cette violence, comme toute forme de violence, ne peut être qualifiée de bonne ou de mauvaise. Nous la condamnons dans son ensemble, sans réserve et catégoriquement.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration que fera le Représentant permanent de la Finlande, au nom de l'Union européenne.

La situation actuelle au Moyen-Orient suscite de vives inquiétudes et est lourde de périls pour l'ensemble du Moyen-Orient. Dernièrement, l'emploi de la force au Liban et en Israël a porté atteinte au droit le plus élevé, le droit à la vie, mettant ainsi à l'épreuve la conscience, les principes et les valeurs de la communauté internationale. Il est grand temps que la violence cesse. Il faut revenir à la diplomatie et instaurer un degré minimal de confiance entre les peuples de la région afin d'engager un processus de négociations politiques qui conduira à une solution de paix durable. En particulier, l'état catastrophique de la situation humanitaire et l'ampleur des destructions de l'infrastructure civile, auxquels s'ajoute la mort de civils innocents, exigent l'attention immédiate de la communauté internationale. Il va de soi qu'une situation aussi grave que celle qui prévaut actuellement est inacceptable.

Nous déplorons les souffrances que subissent les civils, que ce soit au Liban, en Israël ou dans les territoires occupés. Nous appelons toutes les parties à la plus grande retenue et demandons l'arrêt immédiat des hostilités afin d'épargner des vies. Les organismes de l'ONU et les organisations humanitaires devraient être autorisées à se rendre dans le Sud-Liban afin d'évaluer l'état des besoins de la population civile et d'acheminer l'aide humanitaire requise. À cet égard, nous adhérons à l'appel du Secrétaire général en faveur de la création de couloirs humanitaires sécurisés permettant aux agents humanitaires et aux secours d'atteindre la population civile.

Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle des soldats israéliens enlevés ainsi que l'arrêt immédiat des attaques dirigées contre les villes israéliennes. Nous reconnaissons le droit légitime d'Israël de se défendre. Cependant, Israël est tenu, en exerçant ce droit, d'honorer ses obligations en vertu du droit international, notamment du droit international humanitaire. Aucune mesure contraire au droit international ne saurait servir les intérêts de sécurité – aussi légitimes soient-ils – de quiconque. À cet égard, nous engageons une nouvelle fois Israël à ne pas employer la force de manière disproportionnée. Nous pensons que cela ne contribuera pas à régler les problèmes existants.

Il faut préserver et protéger la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban. Le blocus aérien et maritime dont le pays fait l'objet doit être immédiatement levé. Les

attaques contre la stabilité du pays et son gouvernement légitime doivent cesser.

Dans le même temps, il est impératif d'aider le Gouvernement libanais à prendre sans tarder des mesures vigoureuses et efficaces afin d'empêcher le Hezbollah de mener de nouvelles attaques contre Israël. Nous appelons à l'application de toutes les dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil de sécurité, notamment la dissolution et le désarmement de toutes les milices.

Les propositions faites hier par le Secrétaire général dans son exposé au Conseil constituent un bon point de départ à une solution durable et méritent l'examen immédiat du Conseil. Il faut maintenant que le Conseil de sécurité agisse sans tarder, car l'inaction et le silence ne feront que nuire à notre crédibilité collective.

À ce stade critique, nous pensons que nous ne devons surtout pas perdre de vue l'accord auquel nous sommes parvenus sur la manière d'arriver à un règlement viable, global et durable de la question de Palestine, qui est la pierre angulaire du conflit au Moyen-Orient.

La Grèce reste résolue à parvenir à une solution de cette nature, qui soit fondée sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), sur le mandat de Madrid et sur le principe de la terre contre la paix, afin que les deux États, Israël et une Palestine viable et indépendante, coexistent dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

C'est pourquoi, nous souscrivons sans réserve à la position du Quatuor selon laquelle tous les membres du Gouvernement palestinien doivent adhérer au principe de la non-violence, reconnaître le droit d'Israël d'exister et accepter les accords et obligations antérieurs, dont la Feuille de route.

C'est sur cette base que la communauté internationale est disposée à aider les Palestiniens à atteindre leurs objectifs, s'agissant de mettre en place les institutions d'un État démocratique et de réaliser le développement économique et social.

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation déplore une nouvelle fois l'escalade de la violence et les centaines de morts au Moyen-Orient. Cette escalade de la violence et sa propagation au Liban sont le résultat de l'attaque du Hezbollah, qui

aurait été inacceptable de la part de n'importe quel État et qui a entraîné une riposte militaire d'Israël au Liban.

Les actes du Hezbollah ont exacerbé la violence au Moyen-Orient, qui s'était intensifiée dès le 25 juin après une action similaire du Hamas, lequel dirige l'Autorité palestinienne.

Dans les deux cas, ces enlèvements et attaques, dont la similitude n'est pas accidentelle, ont entraîné une riposte armée des Forces de défense israéliennes contre ces groupes armés qui n'ont pas renoncé à la violence et qui, respectivement, dirigent l'Autorité palestinienne et siègent au Gouvernement libanais.

Nous reconnaissons le droit d'Israël – qui subit en permanence les tirs de roquette du Hezbollah – de se défendre. Néanmoins, Israël est tenu d'exercer ce droit dans le respect des normes et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, en évitant de recourir de façon excessive à la force, qui fait tant de victimes parmi les civils innocents, détruit l'infrastructure civile et a engendré une crise humanitaire.

Le Conseil de sécurité doit faire face au conflit au Liban sur deux fronts. Sur un premier front, il faut obtenir le plus rapidement possible la fin des hostilités et, en tous les cas, en attendant la conclusion de ce cessez-le-feu, obtenir immédiatement une trêve humanitaire pour éviter que la situation de la population libanaise continue de s'aggraver.

Sur un deuxième front, le Conseil doit obtenir un accord de paix durable, conformément aux résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), à savoir un accord qui rétablisse la souveraineté du Liban sur l'intégralité du territoire, y compris le désarmement du Hezbollah et de toutes les forces qui opèrent en marge de l'autorité de l'État libanais. Nous appuyons, pour cela, les éléments proposés par le Secrétaire général et par la mission spéciale envoyée au Moyen-Orient et nous sommes convaincus que ceux-ci seront dûment examinés par les différentes parties afin de régler cette crise.

De même, s'agissant de la Palestine, il est indispensable de rappeler que tout accord doit prendre en compte les exigences posées par le Quatuor au Gouvernement de l'Autorité palestinienne. En d'autres termes, le Hamas doit reconnaître Israël, renoncer à la violence et respecter les accords acceptés antérieurement par l'Autorité palestinienne. Une solution négociée pour la coexistence pacifique de

deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues au niveau international restera une utopie tant qu'une des parties refuse à l'autre le droit d'exister.

Nous appuyons résolument les mesures prises pour la libération des soldats israéliens enlevés par des groupes terroristes au Liban et à Gaza par le biais du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et leur remise immédiate à Israël, ainsi que la libération des responsables palestiniens élus, détenus depuis peu par Israël.

De même, nous considérons positivement le renforcement substantiel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et sa transformation en une force qui aide les autorités libanaises à garantir la pleine application de la résolution 1559 (2004).

Dans l'attente de voir se concrétiser la fin des hostilités, il est indispensable de faire face à la crise humanitaire actuelle que connaît la population libanaise. Selon le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, un demi-million de personnes sont touchées par le conflit ou ont été déplacées. De même, plus de 70 000 personnes ont dû être évacuées de Beyrouth, alors que 115 000 nationaux de pays tiers se trouvent toujours au Liban. Selon le CICR, plus de 100 villes et villages libanais ont subi des attaques aériennes, maritimes ou terrestres.

De même, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies a recueilli des informations selon lesquelles 300 personnes ont été tuées et 860 autres blessées, civils et militants confondus, et l'infrastructure publique, à savoir hôpitaux, écoles, routes, ponts, stocks de carburants, aéroports et ports, a été gravement endommagée.

Face à cette situation humanitaire dramatique, le Pérou lance un appel à établir immédiatement une trêve humanitaire qui permette la mise en place de couloirs aériens, maritimes et terrestres pour l'accès immédiat des organismes humanitaires et l'évacuation des civils et des nationaux des pays tiers. Nous sommes convaincus que nous pouvons compter sur la collaboration d'Israël et du Liban pour cela. Cette trêve est nécessaire pour éviter d'autres pertes en vies innocentes et d'autres souffrances à la population. Elle est également nécessaire pour permettre aux organismes humanitaires d'avoir accès immédiatement à ceux qui ont besoin d'aide et, enfin, elle est

nécessaire parce qu'elle constitue un premier pas contre la violence.

M^{me} Taj (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Vijay Nambiar et son équipe du rapport sur leur mission au Moyen-Orient. Nous félicitons l'équipe d'avoir été en mesure de couvrir autant de terrain en une période aussi courte et nous sommes encouragés par les efforts qu'elle a déployés, ainsi que par les autres initiatives diplomatiques qui sont entreprises pour explorer les manières de désamorcer la crise. Nous remercions également M. Egeland de sa mise à jour sur la crise humanitaire au Liban et en Palestine.

Nous sommes alarmés et attristés par la destruction du Liban et de Gaza, au cours des 10 derniers jours, qui a fait des centaines de morts et de blessés parmi les civils innocents. Plus d'un demi-million de personnes ont été déplacées par la guerre qui se poursuit, perturbant la vie des peuples libanais et palestinien avec des conséquences catastrophiques. Comme l'a dit M. Egeland, les fournitures de base commencent à faire défaut et une immense crise humanitaire se dessine, qui appelle une réponse urgente de la part de la communauté internationale.

Monsieur le Président, puisque cela fait une semaine que nous débattons de cette question et pour répondre à votre appel à prononcer des déclarations courtes, nous ne répéterons pas ce que nous avons dit lors des séances précédentes et nous nous limiterons à quelques remarques.

Premièrement, tout en appelant à nouveau à faire preuve de la plus grande retenue, nous pensons qu'un plan pour mettre fin à la crise peut être mis au point rapidement. Nous appuyons pleinement les éléments proposés hier par le Secrétaire général, relatifs à des mesures concrètes pour endiguer la spirale de la violence. En outre, nous pensons qu'il est extrêmement essentiel que le Conseil de sécurité réagisse, de préférence sous forme d'une résolution précédée par une déclaration à la presse, dans le sens débattu lors de nos séances antérieures.

Deuxièmement, il est nécessaire de mettre fin immédiatement aux hostilités afin d'empêcher d'autres pertes humaines et souffrances. Nous avons pris note de la proposition faite par M. Nambiar d'obtenir une certaine forme d'arrêt des hostilités, tout en œuvrant à l'obtention d'un accord pour un cessez-le-feu; et nous nous rallions à cette idée. Nous espérons aussi qu'il sera répondu favorablement à la demande de

M. Egeland de créer des couloirs vers le Liban et à l'intérieur de celui-ci.

Troisièmement, s'agissant de la Ligne bleue, nous recommandons fermement que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) soit renforcée pour qu'elle puisse mieux réagir et être plus efficace. La FINUL ne peut s'acquitter de son mandat sous sa forme actuelle, dans la mesure où les conditions opérationnelles ont changé. Nous appelons par conséquent à la mise en place d'une force plus robuste, dotée d'un nouveau concept opérationnel et de nouveaux pouvoirs, si ce n'est immédiatement, alors assez rapidement.

Quatrièmement, nous pensons qu'il n'est pas trop tôt pour commencer à réfléchir à la tâche immense de reconstruire le Liban. À cet égard, nous appuyons l'idée d'organiser une conférence internationale pour examiner les délais d'application de l'Accord de Taëf, ainsi que des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006). La conférence devrait également se concentrer sur la délimitation de la frontière avec Israël et sur le règlement du différend relatif aux fermes de Chabaa.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer qu'il est nécessaire et urgent de trouver une solution durable et globale à la question palestinienne, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de la Feuille de route du Quatuor.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Premièrement, j'aimerais remercier le Secrétaire général de l'exposé public qu'il a présenté hier et de ses propositions. Nous étudions ses propositions d'urgence. Je voudrais également remercier M. Nambiar de son exposé sur sa très importante mission, ainsi que M. Egeland pour son exposé sur les efforts déployés par l'ONU en vue d'apporter les secours humanitaires qui font tant défaut.

Le Royaume-Uni s'associe pleinement à la déclaration qui sera bientôt prononcée par le représentant de la Finlande, au nom de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni est gravement préoccupé par l'escalade de la crise au Moyen-Orient. Celle-ci menace la sécurité générale de la région et nuit gravement à la population civile, dont le nombre de victimes ne cesse d'augmenter, surtout au Liban. Nous nous associons pleinement à l'appel lancé hier par le Secrétaire général. Les hostilités doivent cesser.

Je m'attarderai tout d'abord sur la situation au Liban. Nous présentons nos condoléances aux Gouvernements libanais et israélien pour les pertes en vies humaines subies par la population civile, ainsi qu'aux familles de tous ceux qui ont été touchés. Nous sommes également très préoccupés d'entendre le Secrétaire général dire que des membres du personnel de l'ONU n'ont toujours pas été retrouvés dans le sud du Liban.

Le Royaume-Uni comprend bien la pression que subissent les Gouvernements israéliens et libanais en ce moment très difficile. Il leur incombe à tous les deux d'aider à mettre fin à cette crise. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite aujourd'hui par le représentant du Liban selon laquelle le Liban désire étendre son autorité à l'ensemble de son territoire.

Il est important de se rappeler que cette crise a été précipitée par le Hezbollah. Ses militants ont traversé la frontière pour se rendre en Israël, ont tué huit soldats israéliens et en ont enlevé deux autres. Il s'agit là d'une tentative calculée du Hezbollah de déstabiliser encore plus la région, sans le moindre égard pour l'impact que ses agissements peuvent avoir sur le peuple et le Gouvernement libanais et la région dans son ensemble.

Le moyen le plus rapide et le plus facile de mettre un terme à la crise actuelle est d'obtenir la libération des soldats. Nous lançons à nouveau un appel en vue de leur libération immédiate et sans condition.

Le Hezbollah n'agit pas seul. Comme d'autres orateurs l'ont déclaré, derrière ce groupe, se trouvent la Syrie et l'Iran, qui le soutiennent et lui donnent des instructions. La Syrie fournit un soutien matériel au Hezbollah et facilite le transfert d'armes, dont des milliers de missiles, qui s'avèrent être fournis au Hezbollah par l'Iran.

Enfin, la stabilité à long terme ne sera possible que si la Syrie et l'Iran cessent de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban, conformément aux résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006). Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter l'Iran et la Syrie à faire usage de leur influence pour neutraliser le Hezbollah.

Dans ce climat difficile et dangereux, la communauté internationale doit s'attacher à déterminer les mesures à prendre pour garantir un cessez-le-feu durable et aider le peuple libanais. Le Royaume-Uni est gravement préoccupé par le nombre de morts, de

victimes et de personnes déplacées du fait de ce conflit. Nous avons à maintes reprises et de façon catégorique clairement expliqué à Israël qu'il doit agir avec retenue – avec la plus grande retenue. Israël a entièrement le droit de se défendre contre ces terribles actes de provocation, mais nous lui demandons de s'efforcer davantage d'éviter les pertes en vies humaines parmi la population civile.

Nous nous félicitons des efforts que déploie l'ONU en vue de fournir des secours humanitaires, comme nous l'a indiqué Jan Egeland. L'Union européenne est également prête à jouer un rôle essentiel, si la situation sur le terrain le permet. Le Royaume-Uni a convenu de fournir au Liban une aide humanitaire immédiate de l'ordre de 2 millions de livres sterling. Nous prenons également les dispositions nécessaires pour envoyer le plus rapidement possible deux conseillers humanitaires et des conseillers en construction dans la région en vue d'évaluer ce que nous pouvons faire d'autre pour aider.

Les organismes d'aide présents au Liban ont clairement fait comprendre qu'ils avaient besoin d'un accès immédiat aux personnes déplacées et aux blessés. Pour apporter des secours à ceux qui en ont le plus besoin, ils ont besoin que cet accès soit sûr et non sujet à des menaces d'attaque. Nous appuyons pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de la création immédiate de couloirs humanitaires. Nous nous félicitons de ce que le représentant israélien a déclaré aujourd'hui au sujet de l'évacuation et de ce que d'autres représentants ont dit sur la mise en place de ces couloirs humanitaires. Mais il est crucial que tout le monde sur le terrain coopère à la mise en place non seulement des structures d'évacuation, mais également des moyens propres à faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux civils libanais sur le terrain.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les hostilités doivent cesser, mais, comme nous avons entendu l'équipe du Secrétaire général le dire, il y a de graves obstacles qui empêchent de parvenir à un accord sur un cessez-le-feu ou même de réduire rapidement la violence. Cela montre la nécessité de créer les conditions nécessaires à un cessez-le-feu qui soit à la fois crédible et durable. Nous saluons les propositions avancées par le Secrétaire général, notamment en vue d'obtenir la libération immédiate des soldats israéliens et en vue d'obtenir du Hezbollah qu'il mette un terme à ses attaques contre Israël. Nous devons également aider

le Gouvernement libanais à étendre son contrôle à l'ensemble du territoire libanais.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni travaille avec des partenaires clefs, y compris l'ONU, sur la possibilité de constituer une force internationale qui serait chargée d'aider le Gouvernement libanais à appliquer la résolution 1559 (2004) afin d'assurer la sécurité dans le Sud-Liban.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, au-delà de la crise immédiate, nous avons besoin d'un cadre politique pour l'avenir du Liban. Le Royaume-Uni est résolu à coopérer avec le Secrétaire général pour donner suite à cette proposition le plus rapidement possible.

Nous avons également écouté les exposés de M. Nambiar et de M. Egeland sur la situation dans les territoires occupés. Le Royaume-Uni est également profondément préoccupé par la situation qui règne à Gaza. L'escalade de la violence depuis l'attaque du 25 juin, au carrefour de Kerem Shalom, cause de grandes souffrances des deux côtés, ainsi qu'un nombre de plus en plus élevé de victimes. Nous présentons nos condoléances aux deux parties pour les pertes en vies humaines qu'ont subies leurs populations civiles. Nous rappelons l'appel que nous avons lancé en vue de la libération immédiate et sans condition du caporal Shalit. Nous condamnons également les attaques incessantes à la roquette lancées contre des villes israéliennes à partir de Gaza. Nous avons appelé l'Autorité palestinienne à empêcher toutes les attaques terroristes, y compris les tirs de roquettes, et à œuvrer à la libération du caporal Shalit. Nous apprécions beaucoup le travail qu'accomplit le Président Abbas à cette fin.

Le Royaume-Uni continue d'être gravement préoccupé par la situation humanitaire qui règne à Gaza. Je le répète – nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense, mais nous insistons sur le fait que ses actions doivent être proportionnées et conformes au droit international.

Il faut de toute urgence que la crise actuelle cesse, comme l'ont dit avec éloquence de nombreux orateurs aujourd'hui. Dans le même temps, et comme M. Nambiar a pu l'entendre auprès de nombreux interlocuteurs dans la région, seul un règlement durable apportera réellement la paix. Notre priorité doit être de créer les conditions nécessaires à une reprise rapide des négociations. Les événements qui se sont déroulés autour des frontières israéliennes ces derniers jours ont

réaffirmé l'urgence extrême qu'il y a à construire un règlement durable et le danger qu'il y a à croire qu'il existe en quelque sorte une solution militaire à ce conflit.

Nous pensons que la négociation est le seul moyen viable de faire avancer le processus de paix. Notre objectif reste une solution négociée préconisant la création de deux États sur base de la Feuille de route. Il n'y a pas d'autre alternative et il nous appartient à tous d'œuvrer de concert afin de trouver une issue à la crise actuelle et de reprendre cette voie.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Conseiller spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Nambiar, et le Secrétaire général adjoint Jan Egeland de leurs exposés. Le Danemark s'associe lui aussi à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la Finlande, au nom de l'Union européenne.

La semaine dernière, j'ai fait part au Conseil de la préoccupation du Danemark, qui craint que les perspectives d'une paix durable au Moyen-Orient ne soient en train de disparaître. Aujourd'hui, ces perspectives semblent encore plus lointaines que jamais. Le plus grand défi qui se pose au Conseil, à l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble, c'est de travailler avec les parties concernées pour amener une paix durable et la stabilité au Moyen-Orient et pour raviver l'espoir parmi la population de la région.

La semaine dernière, nous avons condamné dans les termes les plus énergiques ceux qui sont derrière l'enlèvement de soldats israéliens et le tir de missiles contre Israël. Nous avons insisté sur le fait que de tels actes sont tout simplement irresponsables et inacceptables. C'est sans nul doute le Hezbollah qui porte l'entière responsabilité de ces crimes meurtriers. Mais je voudrais rappeler un autre point essentiel : ces éléments extrémistes, et ceux qui les soutiennent, sont tout aussi responsables. Ce que nous avons vu et entendu ces derniers jours n'a fait que confirmer que ceux qui sont derrière ces actes sont hostiles à la stabilité et à une paix durable.

Attaqué, comme ce fut le cas, Israël a le droit de se défendre. Cependant les mesures défensives doivent s'inscrire dans le droit fil du droit international. Israël doit veiller à ce que sa réaction soit proportionnée, mesurée et réalisée dans le plein respect de l'obligation des États de protéger les personnes et les infrastructures civiles en temps de guerre. Le

Danemark est profondément préoccupé par le nombre croissant des victimes civiles et par l'étendue des dégâts causés aux infrastructures civiles. Israël doit faire preuve de la plus grande retenue et éviter toute action disproportionnée.

Le Danemark se tient aussi fermement aux côtés du Gouvernement du Premier Ministre Siniora à Beyrouth. Un échec de son Gouvernement pourrait se traduire par une polarisation et une radicalisation entre plus poussées. Le problème d'ensemble est donc d'éviter de renforcer l'extrémisme en général dans la région.

Le peuple libanais et les ressortissants d'autres pays sont les prisonniers de ces hostilités sinistres. Le Gouvernement libanais démocratiquement élu se bat pour faire face à ce fardeau. La crise humanitaire s'accroît d'heure en heure. L'analyse très forte que le Secrétaire général adjoint Jan Egeland nous a présentée de la gravité de la situation souligne combien une action internationale est urgente. Nous espérons donc vivement qu'un accord pourra intervenir très rapidement sur la création de corridors humanitaires afin de fournir l'assistance dont ont désespérément besoin ceux qui sont assiégés ainsi que les ressortissants d'autres pays. Mon gouvernement est prêt à répondre immédiatement à l'appel éclair que l'ONU est en train de préparer.

Le Danemark convient qu'il est urgent de mettre un terme aux hostilités et de revenir au processus politique. Dans le même temps, il n'est pas question de revenir au *statu quo ante*. Nous appuyons fermement les efforts du Secrétaire général et espérons que toutes les parties intéressées pourront s'engager dans ce processus et l'appuyer. Les propositions concrètes qui ont été faites continuent d'être étudiées attentivement.

La meilleure solution réside dans un soutien aux efforts du Gouvernement libanais en vue de restaurer sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire national et de lui permettre d'y exercer seul le droit du recours à la force. Il est essentiel que les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) soient pleinement mises en œuvre.

Nous convenons qu'une force de stabilisation sera requise pour aider le Gouvernement libanais dans cette tâche considérable. Une telle force ne peut être efficace que si toutes les parties intéressées acceptent son déploiement et son mandat. Nous nous engageons à travailler avec le Conseil et le Secrétaire général pour développer le concept d'une telle force.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je ne mentionne pas l'évolution inquiétante de la situation à Gaza, puisque je l'ai fait la semaine dernière. Mais une solution durable doit traiter en profondeur de toutes les questions en suspens au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, pour être viable.

Pour terminer, je voudrais redire qu'il est d'importance fondamentale que toutes les parties engagées dans le conflit s'abstiennent de tout acte qui enflammerait une situation déjà critique.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la situation au Moyen-Orient, et plus précisément la tragédie au Liban. Je voudrais aussi remercier M. Vijay Nambiar, Conseiller spécial du Secrétaire général, et M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, pour leurs exposés.

Nous sommes épouvantés par la violence qui a cours actuellement et attristés que le Conseil de sécurité n'ait pas pu faire le minimum requis, au titre de la Charte, qui est d'appeler à un cessez-le-feu immédiat. Nous rejetons totalement l'attitude de ceux qui sapent de manière délibérée et systématique le droit international et le droit humanitaire international, et nous réaffirmons dans les termes les plus forts les valeurs morales consacrées de justice, d'égalité et de respect sacré de la vie qui nous lient tous.

Les méthodes et les actions du Hamas et du Hezbollah sont à rejeter. La réponse réside dans le règlement pacifique plutôt que dans la résistance violente à l'occupation. Les soldats israéliens capturés méritent la liberté, qu'ils doivent retrouver immédiatement. Mais l'équité exige aussi que nous ne prétendions pas qu'il n'y a pas de victimes innocentes des opérations israéliennes, ce que l'on appelle les dommages collatéraux. Trop souvent nous entendons parler de mesures de préemption, mais n'obtenons que très peu de preuves les justifiant. Aucune vie ne devrait si facilement être reléguée au rang de dommage collatéral. Si nous abaissons les normes internationales de comportement, nous nous en mordrons les doigts. Nous devons donc toujours rester vigilants et défendre sans relâche ces valeurs que nous partageons.

Afin que notre position soit bien comprise, je tiens à souligner que ce qui est en jeu, ce n'est pas le droit souverain d'Israël de protéger sa population civile

ou son intégrité territoriale contre les agressions, mais en fait la manière dont Israël, démocratie respectée au Moyen-Orient, exerce ce droit. Le déséquilibre des pertes en vies humaines est très net et troublant et il augmente régulièrement. Le Liban est totalement assiégé, son espace terrestre, aérien et maritime est soumis à un blocus israélien impitoyable. La réalité de la domination militaire absolue d'Israël dans la région vient démentir l'affirmation souvent avancée que ce pays puissant est forcé de prendre des mesures extrêmes pour se défendre, même si cela signifie dévaster un autre État souverain, à l'évidence déjà très affaibli.

Comment justifier le déplacement soudain de près d'un demi-million de personnes, la mort de 300 êtres humains, y compris des enfants? Alors que certains pays ont les moyens d'évacuer leurs ressortissants privilégiés et de les soustraire aux bombardements incessants et à la destruction aveugle, où pourront bien aller les Libanais déplacés, eux? Cette guerre vise-t-elle véritablement à démanteler le Hezbollah, alors que le recours à la force pour lutter contre le terrorisme s'est souvent révélé contre-productif?

Ma délégation est profondément préoccupée par les informations sur les conditions qu'impose Israël aux contingents de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), décrites avec lucidité par le Secrétaire général, hier. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, Israël a l'obligation d'assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel des Nations Unies, qui ne doit pas souffrir parce qu'il remplit de manière altruiste son devoir international.

Il est regrettable qu'Israël ait rejeté comme prématuré l'appel à la cessation immédiate des hostilités lancé par le Secrétaire général et par la communauté internationale. L'objectif était de permettre à la diplomatie de jouer un rôle central dans la recherche d'une solution durable au conflit. Nous sommes persuadés qu'il est de l'intérêt de toutes les parties d'entendre l'appel du Secrétaire général, car il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise. La poursuite des combats ne fera qu'aggraver la situation et entraîner de nouvelles désillusions.

À cet égard, l'ensemble des propositions annoncées par le Secrétaire général hier doit être examiné attentivement et ma délégation les appuie pleinement. Le déploiement proposé d'une force de maintien de la paix internationale élargie le long de la

Ligne bleue est de la plus haute importance et nous espérons que les parties l'accepteront.

Maintenir la paix est une chose, mais contrer une insurrection en est une autre, et l'efficacité de la mission dépendra essentiellement de ses capacités militaires. Cette force doit sans nul doute être plus importante en taille et disposer d'un mandat plus large que la FINUL si l'on veut qu'elle soit plus forte que les milices sur le terrain. Pour le moment, nous attendons de connaître les détails relatifs à l'emplacement, à la taille et à la composition exacts de la mission proposée, ainsi que son mandat.

Pour terminer, je voudrais redire que ma délégation attend du Conseil qu'il assume les responsabilités, que lui confère la Charte, d'organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne doit pas permettre que son intégrité soit compromise parce qu'il ne prendrait pas fermement position sur la situation au Liban, et c'est bien l'impression qu'il doit aussi donner à l'opinion publique.

Ce n'est pas trop demander du Conseil, qui est connu pour s'être montré énergique et disposé à agir face à des situations considérées comme constituant une menace à la paix et à la sécurité, ailleurs dans le monde, qu'il réagisse à la guerre qui est en train de se dérouler dans la région la plus instable du monde.

Le moins que le Conseil puisse faire est d'appuyer l'appel du Secrétaire général, dont d'autres dirigeants du monde se sont fait l'écho, à une cessation immédiate des hostilités et d'examiner en toute sérénité les autres éléments de ses propositions. Il importe que nous aidions également le Gouvernement libanais à assurer la parfaite maîtrise de son territoire et à respecter son engagement à mettre en œuvre les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006). Nous devons néanmoins garder à l'esprit que nous ne parviendrons pas à instaurer une paix complète au Liban si celle-ci n'est pas liée à la question du Moyen-Orient en général, au cœur de laquelle se trouve la question palestinienne.

Alors que le conflit au Liban fait rage depuis 10 jours, le Conseil reste silencieux. Par son silence ou sa paralysie apparente, le Conseil donne raison aux accusations de sélectivité et de discrimination dans l'examen des questions qui lui sont soumises. Qui peut blâmer ceux qui font campagne en faveur d'une réforme complète du Conseil de sécurité?

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Au cours des dernières semaines, ma délégation s'est exprimée à plusieurs reprises sur la grave crise actuelle qui frappe le Moyen-Orient. C'est pourquoi, je me bornerai cette fois-ci à faire des observations sur les éléments qui nous semblent prioritaires.

Tout d'abord, en ce qui concerne les causes immédiates de la crise actuelle au Moyen-Orient, nous répétons ce que nous avons déjà dit, à savoir que la responsabilité principale relève du Hamas et du Hezbollah en raison des actes de provocation irresponsables qu'ils ont commis ces derniers mois. L'Argentine a déjà condamné sans ambiguïté ces actes et les tirs de roquettes contre des territoires israéliens, à la suite desquels de nombreux civils israéliens innocents ont été tués et blessés. Je redis aujourd'hui que ces attaques doivent cesser et que les soldats israéliens retenus prisonniers doivent être libérés immédiatement et sans condition.

De même, ces dernières semaines, nous avons manifesté notre profonde préoccupation face au recours disproportionné et excessif à la force par Israël. Nous répétons que nous condamnons les actions militaires qui ont causé la mort de centaines de civils libanais et palestiniens innocents et la destruction des infrastructures essentielles dans la bande de Gaza et sur le territoire libanais.

Il est incontestable que tout cela constitue une nouvelle tragédie historique dans la région.

L'Argentine reconnaît à Israël le droit à la légitime défense conformément à l'article 51 de la Charte. Cependant, elle estime qu'Israël doit exercer ce droit conformément au droit international, en particulier en vertu des dispositions du droit international humanitaire et dans le respect des droits fondamentaux de la population. Il est manifeste que ceux qui souffrent le plus au Moyen-Orient sont les civils innocents, qu'ils soient libanais, palestiniens ou israéliens. Leur protection doit être la priorité du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

L'Argentine estime que des mesures immédiates doivent être prises pour soulager la souffrance de la population civile libanaise. Pour y parvenir, il faut tout d'abord faire cesser les hostilités et permettre aux organisations humanitaires d'avoir accès à toutes les zones touchées. Nous sommes confrontés à une crise humanitaire extrêmement grave. La mise en place de couloirs humanitaires est essentielle pour

l'acheminement de l'aide dans les zones touchées et pour permettre les évacuations nécessaires.

Nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité doit agir d'urgence et déclarer la cessation des hostilités. Il s'agit là de la position adoptée par l'Argentine depuis le début du conflit. Malheureusement, notre demande n'a pas trouvé écho auprès des autres membres du Conseil de sécurité.

Parallèlement à la recherche d'une solution aux questions les plus urgentes, nous devons œuvrer à jeter les fondements d'un cessez-le-feu durable et viable. C'est pourquoi nous pensons que les propositions présentées aux Gouvernements israélien et libanais par les envoyés du Secrétaire général constituent une base utile pour le règlement des problèmes qui concernent le Sud-Liban et pour mettre pleinement en œuvre les résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil de sécurité. Nous sommes disposés à œuvrer sur la base de ces idées et d'autres pour élaborer un projet de résolution qui puisse définir le cadre d'une solution durable au conflit entre Israël et le Liban.

Je tiens à mentionner les préoccupations de mon pays en ce qui concerne situation de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de son personnel. Nous rappelons aux parties qu'il est indispensable d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. De même, nous pensons qu'il faut permettre à la FINUL de mener à bien son mandat et à cette fin, sa liberté de déplacement doit être garantie.

En ce qui concerne la bande de Gaza, je voudrais redire que l'Argentine est préoccupée par les souffrances de la population civile. Nous pensons qu'il faut dans l'immédiat envisager un ensemble de mesures qui tendront à faire cesser les tirs de roquettes Qassam que les groupes palestiniens pointent vers les territoires israéliens, à obtenir la libération des soldats israéliens, ainsi que des fonctionnaires et des législateurs palestiniens, à mettre un terme au recours excessif à la force par Israël, à obtenir le retrait des forces israéliennes du territoire et à obtenir du Gouvernement de l'Autorité palestinienne qu'il accepte les trois principes définis par le Quatuor.

La situation humanitaire à Gaza est également extrêmement grave et s'est encore aggravée du fait de la destruction massive des infrastructures civiles du territoire. Nous insistons une fois encore pour que soient rouverts immédiatement les points de passage

afin de permettre l'acheminement de nourriture, de médicaments, d'autres produits de base et de carburant. Nous lançons un appel à la communauté des donateurs pour qu'ils répondent généreusement aux besoins humanitaires dans la bande de Gaza.

Pour terminer, nous jugeons important de rappeler que la cause profonde de ces conflits ainsi que d'autres situations non résolues au Moyen-Orient est l'absence d'une paix régionale complète. C'est pour cette raison que l'Argentine lance à nouveau un appel en faveur de la reprise des efforts en vue de parvenir à une paix juste et durable, en se fondant sur les résolutions du Conseil de sécurité, notamment, comme nous l'avons dit, les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003), ainsi que la Feuille de route, le cadre de référence de Madrid et le principe de l'échange de la terre contre la paix.

En ce qui concerne tous les aspects que je viens de mentionner, le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer. Nous devons nous montrer à la hauteur de la situation, agir avec détermination et fermeté et assumer la responsabilité qui nous incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La vie de centaines de civils innocents et les perspectives de paix au Moyen-Orient dépendent de notre action immédiate et résolue. Je crois que l'heure de se dépêcher d'agir a sonné.

M. Biaboroh-Iboro (Congo) : Ma délégation vous remercie d'avoir organisé ce débat public sur le Moyen-Orient, qui connaît actuellement les affres de la guerre. Cette réunion mensuelle par sa nature n'a rien de routinier, puisqu'elle a lieu dans un contexte de guerre ouverte tant à Gaza qu'au Liban.

Ma délégation remercie M. Nambiar du rapport qu'il vient de présenter relativement à la mission effectuée par l'équipe de haut niveau dans la région, ainsi que M. Egeland pour les informations qu'il nous a communiquées sur la crise humanitaire.

Il est indéniable que la situation que connaît le Moyen-Orient ces derniers jours est extrêmement préoccupante et il est tout aussi urgent qu'une réponse efficace de la communauté internationale soit apportée aux souffrances des populations civiles, notamment les femmes et les enfants, otages et victimes des actes de guerre d'une violence inouïe aussi bien au Liban, en Palestine qu'en Israël.

Nous avons déjà eu l'occasion, ici même, de dire ce que nous pensions de cette situation. Aujourd'hui, le

moment est à la recherche des solutions convenables. La violence destructrice doit rapidement céder le pas à un règlement pacifique et à un arrêt des combats, condition préalable à une solution politique mais surtout indispensable pour soulager les souffrances indicibles des populations de la région.

Le Conseil de sécurité, fort de la responsabilité principale qui lui incombe dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit appeler clairement et fermement les protagonistes du conflit à une cessation immédiate des hostilités. C'est le moins que nous puissions faire aujourd'hui.

Ma délégation estime qu'il est inacceptable et même inconcevable que notre Conseil observe un silence prolongé devant la dégradation accrue d'une situation aux conséquences dramatiques sur la vie des populations civiles et que nous nous livrions à des spéculations sur l'issue d'un conflit armé car – et l'expérience l'a montré, notamment dans la région – aucune victoire militaire ne saurait régler de façon durable les délicates questions auxquelles sont confrontés les États et les entités qui constituent le Moyen-Orient.

Plus que jamais, nous devons écouter les appels pathétiques des dirigeants et des populations de la région et ne pas les abandonner à leur sort. Nous devons contribuer à soulager leurs souffrances, notamment en créant les conditions permettant leur déplacement et leur accès à l'assistance d'urgence par le moyen de couloirs humanitaires au Liban.

Oui, nous devons impérativement, sous peine de non-assistance à peuple en danger, répondre à la détresse des populations innocentes, piégées par la logique de la force et de l'extrémisme. À cet égard, ma délégation invite toutes les parties au conflit à l'obligation suprême de protéger les civils de toute attaque conformément aux principes du droit international humanitaire.

Oui, nous devons également, en vue d'un règlement définitif, donner ses chances à la diplomatie pour rechercher une solution juste, globale et durable au conflit du Moyen-Orient pour laquelle des instruments ont été façonnés et une feuille de route tracée. À cet égard, ma délégation encourage fortement les initiatives nombreuses et diverses qui se font jour et qui demandent à être canalisées.

D'ores et déjà, elle salue l'implication personnelle du Secrétaire général et se félicite des

voies de règlement explorées par l'équipe de haut niveau qu'il a dépêchée dans la région. Les premières conclusions qu'il nous a présentées hier constituent à nos yeux une bonne base de règlement de la crise, dans la mesure où elles mettent l'accent sur la nécessité d'une cessation immédiate des hostilités, préalable à des négociations politiques et diplomatiques sur l'ensemble des problèmes posés qu'il faut examiner de façon parallèle.

Il s'agit d'une approche qui permet de réduire les tensions et d'ouvrir la voie à un règlement durable de la crise au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Feuille de route du Quatuor et des principes du droit international.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je voudrais d'abord remercier M. Nambiar et M. Egeland pour leurs déclarations, qui complètent l'intervention très intéressante que le Secrétaire général a faite hier.

Je précise que ma délégation s'associe pleinement à l'intervention que prononcera l'Ambassadeur de la Finlande au nom de l'Union européenne.

La France est extrêmement préoccupée par l'escalade de la violence au Proche-Orient. Au Liban, le Hezbollah porte la responsabilité du déclenchement des hostilités et nous condamnons dans les termes les plus fermes la poursuite des tirs de roquettes sur des villes israéliennes, qui tuent et blessent de manière aveugle des civils. Mais nous condamnons aussi le caractère disproportionné de la réaction d'Israël, dont les opérations militaires prennent en otage le peuple libanais, tuent de très nombreux civils et causent des dommages matériels considérables au Liban.

La France réitère solennellement son appel à une cessation immédiate des hostilités, pour épargner de nouvelles souffrances aux populations et pour donner une chance à la recherche d'une solution diplomatique. Dans l'immédiat, les parties doivent observer la plus grande retenue et s'abstenir de toute action qui risquerait de mettre davantage en danger les populations civiles. Comme l'a dit le Président Chirac, des couloirs humanitaires, au Liban même et entre le Liban et l'extérieur, sont indispensables sans délai pour garantir la sécurité des populations déplacées, qui tentent de quitter le Liban, et pour acheminer l'aide humanitaire.

La communauté internationale doit en parallèle s'atteler d'urgence à trouver une solution à ce conflit. Nous savons que pour être effective et durable, cette solution devra comprendre, d'une part, le désarmement du Hezbollah ou pour commencer la neutralisation de la menace qu'il fait peser sur Israël et, d'autre part, l'extension du contrôle du Gouvernement et de l'armée libanaise au Sud. Comment y parvenir?

Si l'approche purement incitative que nous avons essayée avec la résolution 1559 (2004) n'a pas produit sur ce point les effets escomptés, notre conviction est qu'il ne peut y avoir de solution militaire. Les opérations militaires israéliennes affaiblissent sans doute les capacités militaires du Hezbollah, mais elles alimentent aussi les haines et risquent de conforter son audience au Liban et ailleurs. En détruisant systématiquement les infrastructures du pays, en étranglant son économie et en prenant pour cible l'armée libanaise, Israël affaiblit considérablement l'État libanais. Nous devons penser au jour d'après, où nous aurons le plus grand besoin d'un État libanais fort pouvant s'appuyer sur une armée crédible pour étendre son autorité sur l'ensemble de son territoire.

Le Secrétaire général a rendu compte hier au Conseil de ses efforts et des efforts de la mission qu'il a envoyée au Moyen-Orient. Il nous a présenté des paramètres et des pistes pour sortir de la crise. Nous sommes heureux de constater qu'ils sont proches des idées que la France a développées. Ils offrent la base pour la mise au point d'un plan cohérent de sortie de crise. Notre Conseil doit faire face à ses responsabilités : il doit intensifier ses efforts et engager dans les meilleurs délais la mise au point d'une résolution qui offrira le cadre pour un règlement durable de la crise.

En ce qui concerne les territoires palestiniens, la France est également extrêmement préoccupée par la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire, en particulier dans la bande de Gaza. Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël à se défendre contre le terrorisme, en particulier contre les tirs de roquettes Qassam que rien ne saurait justifier, nous appelons le Gouvernement israélien à la plus grande retenue, notamment pour protéger les populations civiles palestiniennes. Nous condamnons les récentes opérations militaires disproportionnées contre des villes et des camps de réfugiés palestiniens dans la bande de Gaza, qui se sont traduites par un lourd bilan humain, notamment parmi les civils, et par des dommages considérables infligés aux infrastructures de

base, aux équipements vitaux et aux institutions de l'Autorité palestinienne.

L'Autorité palestinienne doit, pour sa part, prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les tirs de roquettes et les actes de violence à l'encontre d'Israël et de ses citoyens, et pour favoriser la libération du soldat israélien enlevé. Nous réaffirmons que le Gouvernement dirigé par le Hamas doit adhérer aux trois principes posés par le Quatuor : renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords passés.

Il demeure indispensable de protéger l'Autorité palestinienne en tant qu'institution et prémisses d'un État, et de garantir les possibilités d'un dialogue et d'une négociation à venir. À cet égard, nous appelons de nouveau Israël à libérer les membres du Gouvernement, du Conseil législatif et les responsables politiques palestiniens. L'accord sur les points de passage, notamment à Rafah et Karni, doit être mis en œuvre et respecté.

À plus long terme, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'objectif fixé par la Feuille de route. Alors que la Cour internationale de Justice a rendu depuis deux ans son avis consultatif sur la construction du mur en Cisjordanie, la France demeure vivement préoccupée par la poursuite de la colonisation et la construction de la barrière de séparation à l'intérieur du territoire palestinien occupé. Ces pratiques compromettent la création future d'un État palestinien viable.

En conclusion, il est indispensable que toutes les parties prennent de façon urgente des mesures en vue d'une cessation des hostilités et d'un respect des populations civiles, principales victimes – et otages – des conflits au Proche-Orient. Sur ces deux crises dont le règlement est essentiel pour l'avenir de la région, et au-delà, des efforts diplomatiques sont engagés, par le Secrétaire général et d'autres pays susceptibles de favoriser une solution. La France continuera d'œuvrer inlassablement en faveur d'un règlement global, juste et durable fondé sur le droit, grâce auquel les États et les peuples de la région pourront enfin vivre dans la paix et la sécurité.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité – organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales – se réunit avec pour toile de fond les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par Israël contre les territoires et les peuples du Liban et de Palestine. Les ressortissants arabes, les touristes étrangers et même un soldat de la force internationale déployée le long de la frontière entre le Liban et Israël n'ont pas été épargnés par ces crimes. Ceux dont les vies n'ont pas été directement menacées par les actions de État terroriste se sont vus privés du droit de vivre dans des conditions de paix, de sécurité et de stabilité et empêchés de satisfaire les besoins quotidiens les plus fondamentaux, y compris d'aller à l'école et à l'université et de se faire soigner à l'hôpital.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, le Conseil de sécurité est appelé à tenir Israël responsable de ses crimes et à traduire devant la justice internationale ses auteurs et ses commanditaires.

Il est choquant de voir à quel degré Israël et ceux qui le couvrent et l'appuient déforment les faits et manipulent les mots, alors que la valeur accordée aux vies humaines qui sont perdues dépend de la situation. La vie d'un Israélien n'a pas la même valeur que celle d'une autre personne, et sa dignité est, elle aussi, différente, tout particulièrement si cet autre est arabe ou musulman. On ne considère pas que le droit à la vie soit le même dans les deux cas. Par conséquent, selon cette vision faussée des choses, la souffrance du prisonnier israélien n'est pas la même que la souffrance de chacun des 700 000 prisonniers arabes et palestiniens – je répète les 700 000 prisonniers arabes et palestiniens – jetés dans les prisons israéliennes depuis 1967. La souffrance de centaines de milliers d'Arabes n'est pas égale à celle d'un prisonnier israélien. La souffrance d'un seul individu israélien est supérieure à la souffrance de toute la population de la Palestine, du Liban et de la Syrie.

La déformation des faits ne s'arrête pas aux considérations éthiques ou morales mais couvre aussi les aspects juridiques. Les allégations israéliennes, et celles de ceux qui appuient son droit hostile à la légitime défense, mettent à jour cette déformation. C'est Israël qui occupe de force la terre des autres depuis 1967 sur laquelle il a établi des colonies de peuplement illégales condamnées au niveau international. C'est Israël qui pousse la population dehors et qui la prive des droits les plus fondamentaux

stipulés par le droit international et le droit international humanitaire. Ce sont ces deux lois qui sont les plus grandes victimes du terrorisme État d'Israël.

Comment se peut-il que la puissance occupante, les agresseurs – ceux qui, depuis des décennies, commettent un carnage contre les civils – soient dans une position de légitime défense? Est-ce qu'un membre du Conseil de sécurité ou d'autres Membres de cette Organisation internationale peuvent comprendre la raison pour laquelle les avions de combat et les navires de guerre israéliens ont détruit l'aéroport Rafic Hariri à Beyrouth et l'infrastructure à Tripoli, Saïda, Tyr, Baalbek et dans d'autres villes libanaises?

Pouvons-nous comprendre pourquoi Israël tue des dizaines voire même des centaines d'enfants, de femmes et d'autres civils innocents au Liban et en Palestine? Pouvons-nous comprendre la signification et l'ampleur du bombardement par Israël de l'autoroute qui relie Damas à Beyrouth empruntée par les Arabes et les étrangers, y compris les diplomates, résidant au Liban, qui cherchent à se mettre à l'abri et fuient la machine de guerre aveugle israélienne?

Mon pays a accueilli des centaines de milliers de Libanais, ainsi que des diplomates étrangers et des touristes arabes et étrangers, qui cherchaient à se mettre à l'abri, loin de la machine de destruction aveugle israélienne. Néanmoins, la machine de guerre israélienne a rendu la route qui mène à Damas pleine de dangers. Israël n'a même pas épargné les autobus ni les autres véhicules transportant ces personnes, sans même parler des convois humanitaires arabes. Malheureusement, des volontaires ont péri du fait des actes d'agression israéliens.

Bien que nous comprenions les efforts déployés par certains des pays influents sur le plan international pour faire sortir leurs citoyens du Liban, quelle validité a le concept qui voit une différence entre la vie des personnes? Ces pays n'étaient-ils pas censés faire pression sur Israël au Conseil de sécurité pour qu'il cesse le feu et mette fin au bain de sang qui se produit actuellement?

Les actes d'agression barbares israéliens ne prennent pas uniquement pour cibles le Liban ou même la paix et la sécurité internationales, ils sont conçus pour saper la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Au cours de sa longue histoire, jamais l'Organisation des Nations Unies et ses

résolutions n'ont été autant ignorées que dans le cas d'Israël.

Plus d'un millier de résolutions ont été adoptées qui appellent Israël à respecter les résolutions empreintes de la légitimité internationale. Cependant, ces résolutions n'ont jamais été appliquées ou même vu le jour. Certains se comportent comme si la loi ne devait être respectée que par les faibles. Cela nous amène à remettre en question le degré d'attachement des puissants à la loi et sa nécessité. Qu'en est-il de sa crédibilité et de son utilité? Cet emploi du deux poids, deux mesures en matière de règles internationales aboutirait à ce que règne la loi de la jungle. Nous demandons à l'unisson avec les peuples de la terre : « Où allons-nous? »

Alors qu'Israël déclare qu'il se réserve le droit d'interpréter la question de la légitime défense de façon unilatérale, il fait fi du droit des autres à se défendre également contre l'occupation étrangère, la colonisation et l'agression, comme le prévoit la Charte. Israël et ceux qui le protègent continueront à essayer de contourner et de déformer les faits pour en réduire l'importance et ignorer le fait qu'il s'agit principalement d'un problème d'occupation et d'implantation de colonies dans les territoires arabes occupés depuis 1967. Il s'agit également d'un problème de déplacement des populations de la région, qui sont privées de leur droit le plus fondamental de retourner dans leur pays, en violation flagrante du droit international.

Le Liban a beaucoup souffert au cours des dernières années à cause du non-respect par Israël de la légitimité internationale. Les invasions israéliennes répétées du Liban – en 1978, en 1982 et en 1996 – et l'occupation du sud du Liban pendant plus de 20 ans ne sont que des exemples marquants de la façon dont Israël fait fi de cette légitimité internationale. Le fait que ce pays fasse obstruction au Conseil de sécurité pour des raisons liées à un agenda politique bien connu et très éloignées du rôle du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales contribue à attiser la guerre, donne le feu vert à Israël pour poursuivre son agression, couvre ses actes criminels et empêche également la communauté internationale de parvenir à un règlement juste et global dans la région.

Par conséquent, nous nous demandons à quelle aune nous pouvons mesurer le poids des déclarations faites par le représentant d'une superpuissance qui est

soi-disant chargée, en vertu de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales, lorsque ce représentant se sert de son privilège de veto contre un projet de résolution international visant à protéger les Palestiniens, lorsqu'il lance un appel explicite en faveur de la poursuite de l'agression contre les Palestiniens et les Libanais, rejette un cessez-le-feu qui contredit clairement le concept de maintien de la paix et de la sécurité internationales et constitue une obstruction délibérée à la légitimité internationale de l'exercice de cette responsabilité.

La République arabe syrienne lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume les responsabilités que lui confie la Charte et mette un terme immédiat à l'agression israélienne contre le peuple libanais et le peuple palestinien. Nous espérons que les mesures du Conseil seront indépendantes et compatibles avec la Charte et qu'elles se fonderont sur la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban contre l'agression israélienne plutôt que sur l'ingérence dans les affaires internes de ce pays.

Tous ceux qui défendent cette agression et couvrent sa continuation font obstruction au rôle du Conseil de sécurité qui est de parvenir à un règlement pacifique et juste d'un différend qui est aussi ancien que l'ONU elle-même. En fait, ils font obstruction au rôle du Conseil de maintenir la paix et la sécurité internationales, et permettent à Israël de poursuivre ses agendas et ses politiques sans succès dans la région et prolonge les souffrances des populations de la région.

L'instabilité dans la région est due à l'occupation continue par Israël des territoires arabes et à l'immunité dont jouit ce pays grâce à certaines puissances influentes, qui l'autorisent à agir comme s'il était au-dessus des lois, au détriment de nos droits légitimes en Palestine, au Liban et dans le Golan. En outre, les politiques injustes et partiales appliquées dans la région par les superpuissances ne font qu'accroître l'instabilité et les tensions. Nous nous posons par conséquent la question suivante : est-ce que cette nouvelle vision pour le Moyen-Orient préconisée par certaines grandes puissances autorise Israël à tuer et agresser les peuples de la région et à se justifier, se couvrir et se protéger pour que cette agression se poursuive?

Les Ministres des affaires étrangères des États arabes ont décidé qu'il était important que le processus de paix revienne à l'ONU, car Israël et ses partisans

ont détruit toutes possibilités de paix au Moyen-Orient. La paix qu'ils ont essayé d'imposer aux populations de la région n'existe plus et ne peut plus être appliquée. Nous ne voulons pas que l'ONU soit sacrifiée sur l'autel des politiques tragiques et irresponsables.

Mon pays, la République arabe syrienne, était parmi les pères fondateurs de l'ONU et parmi ceux qui ont contribué à la Charte de San Francisco. Nous continuons à être engagés vis-à-vis de l'ONU, car c'est la seule option face aux hors-la-loi, face à ceux qui commettent un terrorisme d'État et face aux agresseurs qui détruisent les éléments les plus rudimentaires de la vie humaine. La République arabe syrienne s'est toujours dite disposée à établir une paix juste et globale, la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient par le retrait israélien des territoires arabes, palestiniens, syriens et libanais occupés.

Face aux actes d'agression d'Israël contre le Liban et la Palestine, la Syrie exhorte le Conseil à faire pression sur Israël afin qu'il y ait un cessez-le-feu immédiat et afin de mettre un terme à la destruction de ces deux pays. Nous demandons également au Conseil de tenir Israël responsable de cette agression, de verser des indemnités et des compensations pour les pertes occasionnées au Liban.

La République arabe syrienne fait tout ce qui est en son pouvoir pour donner une chance réelle à une action diplomatique qui aurait pour but de mettre fin à l'agression et de rétablir une paix juste et globale dans la région.

La déclaration du représentant des États-Unis, qui accuse mon pays d'appuyer le terrorisme, est totalement dépourvue de tout fondement et éloignée de la vérité. Elle est contraire à la réalité. Le représentant des États-Unis d'Amérique ignore volontairement le fait que la République arabe syrienne a été le premier – bien même avant son pays – à faire face collectivement à la menace du terrorisme. Depuis 1986, la Syrie a lancé un appel pour que l'on convoque une conférence internationale chargée de définir le terrorisme. Depuis le début des années 90, elle a constamment travaillé avec de nombreuses délégations à l'ONU pour présenter une résolution à l'Assemblée générale dans ce but. Les États-Unis ont constamment voté contre cette résolution.

La Syrie travaille au sein des différents comités créés par les résolutions du Conseil de sécurité en vue de lutter contre le terrorisme, très consciente de sa responsabilité en la matière. La présidence de ces

comités a toujours félicité la Syrie de sa coopération. En outre, la Syrie a même coopéré avec les États-Unis d'Amérique pour lutter contre le terrorisme. Les informations fournies par mon pays à la partie américaine ont permis de sauver la vie de nombreux Américains. Par conséquent, de nombreux responsables au niveau le plus élevé de l'ancienne Administration américaine ont remercié mon pays pour sa coopération. Il est devenu nécessaire, pour des raisons à la fois morales et juridiques, et pour toutes les considérations humanitaires possibles, de mettre de côté la lutte contre le terrorisme pour poursuivre certains agendas politiques visant à couvrir des actes d'agression.

La Syrie respecte les normes convenues au niveau international. Dans mon pays, le Président George Washington est une véritable idole, car il a choisi de libérer son pays. Nous ne le considérons nullement comme un terroriste. Nous respectons également les principes du Président Wilson et d'ailleurs nous les enseignons à nos enfants dans les écoles. Nous considérons également que Gandhi était un combattant national qui a résisté à l'occupation étrangère. Nous estimons que Jeanne d'Arc est une héroïne nationale française symbole de la lutte contre l'occupation étrangère, tout comme Djamilia Bouhired de l'Algérie, qui elle aussi est une héroïne nationale ayant résisté à l'occupation étrangère, sans oublier également Nelson Mandela.

Nous avons du respect, et je suis sûr que d'autres en ont aussi, pour tous ceux qui ont résisté à l'occupation étrangère et qui ont défendu la dignité de leur terre natale. Je voudrais rappeler ici qu'une partie de ma terre natale, le Golan syrien, est sous occupation israélienne depuis 1967. Le Conseil de sécurité a adopté toute une série de résolutions condamnant cette occupation et demandant qu'il y soit mis fin. Où est le terrorisme dans les exemples que j'ai cités? Comment pouvons-nous le considérer comme tel à la lumière des expériences endurées par notre peuple? Nous devons arrêter de confondre les deux questions. La lutte antiterroriste doit être fondée sur des considérations et des normes purement juridiques et non sur des intérêts politiques qui sapent la crédibilité du Conseil et qui suscitent des interrogations quant à sa légitimité.

S'agissant des accusations portées contre mon pays dans la déclaration du représentant israélien, je pense que l'on peut dire la même chose de leur crédibilité de ces accusations. Mais sur ce point, nous devons rappeler une fois de plus que le terrorisme d'État perpétré par Israël a frappé également de

nombreuses personnalités éminentes de l'Organisation des Nations Unies, elle-même. Je ne pense pas me tromper en disant que le Comte Bernadotte a été le premier martyr de cette Organisation internationale, victime du terrorisme d'État et des actes d'agression d'Israël.

Israël a refusé de recevoir un grand nombre des commissions d'enquête établies par l'ONU, la dernière en date étant celle qui s'était vue confiée l'enquête sur le massacre de Djénine.

Nous sommes véritablement les témoins d'un cancer, à savoir le terrorisme d'État perpétré par Israël contre les peuples de la région, y compris contre le peuple israélien. Les chefs de gangs sionistes sont devenus des premiers ministres d'Israël et cela est bien connu dans de nombreuses régions du monde. Ces dirigeants israéliens qui ont commis des crimes de guerre et des massacres collectifs contre les peuples libanais et palestiniens, tel que ceux de Djénine, de Naplouse et de Cana, ainsi que le massacre il y a quelques jours seulement de Marwahine, ont hérité cette propension au meurtre de leurs ancêtres, qui se sont rendus coupables des massacres de Deir Yassine, de Kafr Qassem et de Bahr Al-Baqir, parmi beaucoup d'autres.

Le véritable terrorisme dans cette région, c'est la poursuite de l'occupation par Israël des terres arabes. Ce sont les actes hostiles d'Israël, qui reçoivent le soutien sans limite de certains pays influents, qui se sont efforcés de cacher les échecs de leurs politiques en en rejetant la faute sur d'autres.

Pour conclure, je voudrais dire, à l'instar de Martin Luther King, que j'ai un rêve. Je fais le rêve que les actes d'agression israéliens cesseront. Comme Martin Luther King, je fais le rêve, que la paix régnera dans notre région et que notre peuple connaîtra la paix, la stabilité et le développement et non plus la menace et les tambours de la guerre.

Le Président : Je donne à présent la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays suivants : Bulgarie, Roumanie, Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Islande, Ukraine et République de Moldova, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne est profondément préoccupée par la situation au Moyen-Orient. En particulier, nous sommes préoccupés par la dégradation de la situation humanitaire et par la destruction des infrastructures civiles. L'Union européenne déplore les pertes civiles de part et d'autre. Ces événements récents représentent une grave menace à la paix et à la sécurité de la région. L'Union européenne appelle à la libération des soldats enlevés et à une cessation immédiate des hostilités.

L'Union européenne reconnaît le droit légitime d'Israël à se défendre, mais elle appelle instamment Israël à faire preuve de la plus grande retenue et à ne pas avoir recours à des mesures disproportionnées. Toutes les parties doivent faire tout leur possible pour protéger les populations civiles et s'abstenir d'actes qui violent le droit humanitaire international.

Il est urgent de mettre un terme à la violence et de revenir à la diplomatie. Seul un processus politique de négociations peut conduire à une paix durable dans la région. Il est urgent que la communauté internationale s'y engage activement. Nous exprimons notre plein appui aux efforts du Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'à ceux déployés par les acteurs de la région. L'Union européenne se félicite que le Conseil de sécurité assume un rôle actif, y compris en examinant la possibilité d'une présence de contrôle internationale. Nous appuyons le programme énoncé dans la déclaration du G-8. Le Haut Représentant de l'Union européenne, M. Solana, est également activement engagé dans la région.

Concernant les événements au Liban et en Israël, l'Union européenne condamne les attaques du Hezbollah contre Israël et l'enlèvement de deux soldats israéliens. L'Union européenne appelle à leur libération immédiate et sans condition et à la cessation de toutes les attaques contre les villes et les agglomérations israéliennes.

L'Union européenne rappelle qu'il est indispensable que l'État libanais recouvre sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire national et mette tout en œuvre pour empêcher de telles attaques. L'Union européenne exprime son appui au Premier Ministre libanais, Fouad Siniora. Elle appelle instamment à la pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil, y compris le démantèlement et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises et le respect strict de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de

l'indépendance politique du Liban. La poursuite de l'escalade ne fera qu'aggraver le cercle vicieux de la violence et des représailles.

L'Union européenne appelle toutes les parties à garantir l'évacuation sûre et rapide de tous les ressortissants des États membres de l'Union européenne hors du Liban, ainsi que des autres expatriés qui souhaitent quitter le Liban vu la situation actuelle. Elle invite Israël à ne pas entraver la navigation dans les eaux internationales.

Concernant la situation à Gaza, l'Union européenne demeure profondément préoccupée par la détérioration de la situation entre Israéliens et Palestiniens et déplore les pertes en vies humaines qui en résultent. L'Union européenne réitère son appel à la libération immédiate et sans condition du soldat israélien enlevé. Elle appelle les dirigeants palestiniens à mettre un terme à la violence et aux activités terroristes, y compris les tirs de roquettes vers le territoire israélien.

L'Union européenne engage les deux parties à améliorer l'effroyable situation humanitaire dans laquelle se trouve la population civile et exhorte Israël à entreprendre la remise en état des équipements civils qui ont été détruits. Les frappes aériennes effectuées par Israël sur la seule centrale électrique de Gaza ont été lourdes de conséquences pour les hôpitaux de Gaza, les installations agroalimentaires, les réseaux de distribution d'eau et les services d'assainissement. Le 18 juillet, le point de passage de Rafah était ouvert pour permettre les déplacements entre l'Égypte et Gaza. L'Union européenne demande instamment la réouverture d'autres points de passage, comme celui de Karni, pour au moins permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et des produits de base à Gaza ainsi que le retour, en toute sécurité, des Palestiniens qui se trouvent actuellement du côté égyptien de la frontière.

Particulièrement préoccupée par la détention de membres élus du Gouvernement et du Parlement palestiniens, l'Union européenne demande leur libération immédiate.

L'Union européenne salue les efforts faits par le Président Abbas pour obtenir le consensus le plus large possible autour des objectifs de la Feuille de route. L'Union européenne réaffirme sa volonté de travailler avec un Gouvernement palestinien qui respecte et applique les trois principes que sont la non-violence, la reconnaissance du droit d'Israël d'exister et l'acceptation des accords et obligations antérieurs, dont

la Feuille de route. À cette fin, l'Union européenne encourage la poursuite du dialogue national palestinien.

L'Union européenne est résolue à poursuivre l'expansion du mécanisme international temporaire, dont la création a été proposée dans le but de délivrer directement l'aide humanitaire aux Palestiniens. L'Union européenne et ses États membres y prennent une part active. L'Union européenne invite les donateurs et les acteurs de la région à tirer le plus grand parti possible de ce mécanisme. L'Union européenne exhorte Israël à rétablir les transferts de recettes fiscales et douanières palestiniennes.

La crise actuelle met en exergue la nécessité de négocier un règlement juste et durable. L'Union européenne engage les deux parties à manifester sans délai leur attachement à la recherche d'une solution négociée prévoyant deux États. L'Union européenne est favorable à ce que le Quatuor joue un rôle central dans ce processus.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Mon propos vient compléter les déclarations du Mouvement sur la situation dans le territoire palestinien occupé et au Liban que je vous ai transmises, Monsieur le Président, et qui sont datées du 6 juillet 2006 (S/2006/491, annexe) et du 19 juillet 2006 (S/2006/548, annexe).

Notre position sur la situation dans la région, que nous avons exposée maintes fois par le passé dans cette même salle ainsi que dans les deux déclarations que je viens de mentionner, est claire et cohérente. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme ses positions et demande aux membres du Conseil d'en tenir soigneusement compte dans leurs travaux. Je ne l'exposerai pas de nouveau. Je pense que les membres du Conseil peuvent employer le temps dont ils disposent d'une façon plus judicieuse en débattant des mesures concrètes à prendre pour résoudre la crise dans laquelle s'enfonce la région ainsi qu'en facilitant l'action menée pour mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens par Israël, de façon à parvenir à un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, ce qui devrait d'ailleurs être la priorité.

Le Mouvement des pays non alignés est vivement préoccupé par la détérioration de la situation et par

l'escalade de la violence au Moyen-Orient, en particulier dans le territoire palestinien occupé et au Liban. Nous condamnons tous les actes de terreur, de violence et de destruction. Nous condamnons et déplorons les attaques dirigées contre les populations, les biens et l'infrastructure civils qui sèment la mort et la destruction. Nous condamnons l'enlèvement et la détention de ministres, de fonctionnaires, de soldats et d'autres personnes, et exigeons leur libération immédiate et inconditionnelle.

Alors même que nous débattons dans cette salle, des êtres innocents, notamment des nourrissons et des enfants, souffrent et meurent dans le territoire palestinien occupé, au Liban et en Israël. La vie de chaque être humain est sacrée et doit être protégée. Nous comprenons que, quelle que soit leur ampleur, les condamnations et l'affliction face aux morts et aux destructions ne suffiront pas pour faire cesser la violence, les hostilités et les morts dans la région. Nous reconnaissons qu'une solution pourrait être élaborée au sein du Conseil ainsi que par les parties au Moyen-Orient.

Le Mouvement des pays non alignés prie instamment le Conseil d'agir sans délai de manière décisive. La barbarie, les massacres gratuits et la folie qui frappent le Moyen-Orient doivent immédiatement cesser. Ce Conseil détient la clef de la paix, de la sécurité et du calme dans la région. Plus il tardera à agir, plus le nombre des morts et des destructions s'alourdira. Des propositions concrètes qui permettraient au Conseil de passer à l'action, y compris celles du Secrétaire général Kofi Annan, ont été soumises, par le passé et plus récemment, à chacun d'entre vous qui représentez des États membres de cet auguste organe. Il est inutile de vous rappeler vos devoirs et vos responsabilités. Vous savez exactement en quoi ils consistent et ce que vous avez à faire. Vous êtes tenus d'agir sans tarder afin d'épargner des vies humaines et, surtout, d'éviter une catastrophe dans la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Maurer (Suisse) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour la possibilité d'exposer nos vues à propos de la crise qui frappe le Proche-Orient. Mes remarques orales étant abrégées, comme vous l'avez souhaité au début de notre séance, je renvoie les membres du Conseil au texte écrit.

La Suisse attache la plus grande importance au respect du droit international humanitaire et à celui des droits de l'homme. Elle ne cesse d'exprimer aux parties en présence leurs obligations en la matière et elle continuera d'œuvrer dans ce sens. Le respect du droit n'a pas à être négocié. Il n'est pas par ailleurs soumis à des conditions de réciprocité. Les effets des violations actuellement commises au Proche-Orient se mesurent en morts, en blessés, en destructions et constituent, en outre, autant d'entraves à l'action humanitaire.

La Suisse rappelle aux parties au conflit que conformément au droit international humanitaire il est interdit d'attaquer les civils ne participant pas directement aux hostilités ainsi que les biens civils. Elle rappelle aux parties leur obligation de faire la distinction entre la population civile et les combattants, entre les infrastructures civiles et militaires, de prendre toutes les précautions nécessaires pour épargner la vie des civils et les biens civils, de respecter le principe de proportionnalité dans toutes les opérations militaires et de renoncer à toute forme de punition collective touchant la population.

Le personnel, les installations et les véhicules portant les emblèmes reconnus par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels sont protégés en vertu du droit international humanitaire et doivent être respectés en toutes circonstances. Les parties au conflit sont obligées d'autoriser et de faciliter le passage rapide de tous les envois de secours humanitaires et de prendre toutes les précautions pratiquement possibles pour éviter de les attaquer.

Face à l'ampleur de la crise tant politique qu'humanitaire, il est de la responsabilité de la communauté internationale d'agir. La Suisse souhaite que le Conseil de sécurité soit en mesure de le faire.

La Suisse soutient, en particulier, les efforts de l'Organisation des Nations Unies et la mission spéciale de bons offices conduite par M. Nambiar et ses collègues. Dans ce contexte, je tiens à féliciter le Secrétaire général des judicieuses suggestions qu'il a faites en vue d'instaurer un cessez-le-feu durable. Mon pays espère que le Conseil de sécurité examinera sérieusement ces propositions et qu'il agira rapidement.

La Suisse condamne tout acte de violence, de provocation et de terrorisme. Il n'y a aucun doute qu'Israël a le droit de protéger son territoire et sa population de tels actes commis par le Hezbollah.

Néanmoins, à la lumière du droit et des faits, la Suisse considère la réaction des forces militaires israéliennes au Liban comme clairement disproportionnée. Les frappes aériennes répétées de ces derniers jours contre des objectifs civils constituent une violation grave du droit international humanitaire. Les tirs indiscriminés de roquettes par le Hezbollah contre les centres habités en Israël violent gravement aussi les règles du droit international humanitaire.

Il est aussi important de souligner que la situation au Liban ne doit pas faire perdre de vue à la communauté internationale l'ampleur de la crise humanitaire, économique et sociale dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza. Dans ce contexte, et en vertu du droit international humanitaire, il incombe à Israël, en sa qualité de puissance occupante, de subvenir aux besoins essentiels de la population civile palestinienne et de faciliter le passage rapide en toute sécurité et sans obstacle de tous les envois, les équipements et du personnel de secours.

Afin d'apporter une réponse à la crise du Liban, la Suisse voudrait souligner trois propositions.

D'abord, elle exhorte les parties au conflit à conclure immédiatement un cessez-le-feu. Un cessez-le-feu est nécessaire face à la situation humanitaire grave et en constante détérioration au Liban.

Deuxièmement, nous appelons aussi à la création de couloirs humanitaires permettant de garantir le plein accès sans restriction aux victimes. Il faut garantir que l'accès aux biens de première nécessité et aux services de base soit assuré. L'approvisionnement en eau et en électricité devient aussi précaire. De tels couloirs humanitaires entre Beyrouth et le Sud-Liban, entre Beyrouth et Chypre, entre le Sud-Liban et Chypre mais aussi depuis le nord d'Israël en direction du Sud-Liban et de la Bekaa garantiraient l'accès sûr et sans entrave de personnel et de biens humanitaires, permettraient le transport des blessés et des malades vers les hôpitaux et l'évacuation des civils des zones de combat.

Troisièmement, la Suisse soutient la proposition concernant l'envoi d'une force internationale de sécurité et de surveillance au Sud-Liban. Une telle mission, afin de répondre de manière efficace à la crise actuelle, devrait être dotée du mandat nécessaire pour garantir un cessez-le-feu, sécuriser la frontière israélo-libanaise et faciliter, par sa présence, un règlement négocié des différends territoriaux. Cette force internationale de sécurité et de surveillance pourrait ainsi, à titre temporaire, prendre le contrôle du

territoire des fermes de Chebaa dans l'attente d'un règlement de ce différend territorial et afin d'atténuer les tensions résultant de ce différend. Cette force devrait aussi permettre de contribuer à la mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil de sécurité, en particulier le désarmement de toutes les milices.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la mise en place d'une force internationale devrait être accompagnée d'une série de mesures politiques et sécuritaires qui assureraient un cessez-le-feu durable afin que la situation ne revienne pas au *statu quo ante*.

La Suisse salue les efforts de tous les acteurs qui œuvrent à résoudre la crise actuelle. Toutefois, il est impératif de ne pas seulement gérer la crise actuelle mais de rechercher une réelle solution à l'ensemble des conflits en suspens au Proche-Orient. La crise au Liban, comme d'ailleurs celle qui se déroule dans les territoires palestiniens occupés, ne peut être analysée sous l'unique prisme du terrorisme et du contre-terrorisme. Une approche globale visant à régler l'ensemble des conflits israélo-arabe et israélo-palestinien s'impose.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand regret que nous sommes à nouveau témoins de l'escalade de la violence au Moyen-Orient. L'emploi de la force accru et effréné qui a commencé à Gaza a atteint le Liban. Le conflit qui est regrettable en soi est maintenant caractérisé par un emploi rapidement croissant d'une force aveugle. Le Brésil condamne fermement les attaques perpétrées par le Hezbollah, qui ont commencé par l'enlèvement de deux membres du personnel militaire. Ces attaques ont tué et blessé plusieurs militaires et civils dans le nord d'Israël. Nous condamnons également les attaques menées à Gaza. Aucune cause ou revendication ne justifie le recours au terrorisme, que nous rejetons fermement.

Le Brésil réaffirme les dispositions de la résolution 1559 (2004), qui demande la dissolution et le désarmement de toutes les milices libanaises. Bien que nous reconnaissons à Israël le droit à la légitime défense, nous pensons qu'Israël devrait exercer la plus grande retenue afin d'éviter de causer de nouvelles victimes civiles et de nouveaux dommages à l'infrastructure civile, ce qui a de grandes chances de provoquer un nouveau cycle de violence, causant

davantage encore de victimes. Cette retenue sera la clef de toute solution à la crise actuelle.

Le Brésil condamne l'emploi disproportionné de la force qui a eu pour conséquence la perte de vies innocentes et de lourds dommages aux infrastructures libanaises et palestiniennes, en violation flagrante des principes les plus élémentaires du droit international humanitaire. Toutes les parties au conflit devraient permettre à l'aide humanitaire d'atteindre immédiatement la population touchée.

Au moins sept ressortissants brésiliens, y compris trois enfants, ont péri du fait des incursions militaires israéliennes dans le sud du Liban. Le Gouvernement brésilien a déjà présenté ses condoléances aux familles des victimes au Liban. Nous sommes en train d'organiser l'évacuation d'un grand nombre de ressortissants brésiliens. Je ferai remarquer que plusieurs milliers de Brésiliens vivent actuellement dans les régions touchées.

Seule la reprise du processus diplomatique par toutes les parties intéressées pourra rétablir la paix. Le Gouvernement brésilien appuie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour obtenir un cessez-le-feu et la libération des soldats israéliens enlevés. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait examiner sérieusement les initiatives diplomatiques et humanitaires entreprises actuellement par le Secrétaire général Kofi Annan afin d'obtenir une cessation immédiate des hostilités et la mise en place des conditions propices à une solution durable à la crise.

La communauté internationale doit, par l'entremise du Conseil de sécurité, s'acquitter d'urgence de ses responsabilités et prendre des mesures immédiates pour éviter que le conflit ne s'aggrave. L'absence de prise de mesures par le Conseil dans un cas aussi flagrant de menace à la paix et à la sécurité internationales ne ferait que contribuer à détériorer sa crédibilité.

Le Brésil est convaincu que la stabilité dépend en fin de compte de la réalisation d'un règlement juste, durable et global du conflit israélo-arabe sous tous ses aspects. Les solutions unilatérales et les autres types de solutions non négociées ne sont pas à même d'amener la paix mais seulement des trêves précaires qui sont rompues par des conflits sanglants comme celui dont nous sommes témoins aujourd'hui. La communauté internationale ne doit pas rester passive face à la

détérioration du conflit et à la destruction du Liban en tant que nation viable.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : D'emblée, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès. Nous sommes convaincus que, grâce à votre sagesse, vos qualités et votre compétence, vous guiderez les travaux du Conseil vers une conclusion couronnée de succès. J'aimerais également féliciter votre prédécesseur, la Représentante permanente du Danemark, pour sa direction avisée et brillante des travaux du Conseil pour le mois de juin.

J'aimerais aussi vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public du Conseil afin d'examiner à nouveau la situation grave qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés et au Liban du fait des mesures prises par le Gouvernement israélien, de son agression, de son intransigeance et de son insistance à poursuivre une politique qui a abouti à de nombreux dommages et à la destruction et a provoqué de nombreux morts, blessés et personnes déplacées.

Hier, nous avons entendu un exposé du Secrétaire général, qui a insisté sur la nécessité de mettre un terme à l'agression. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts qu'il déploie avec ses collaborateurs afin d'amener la paix et la sécurité. Nous sommes d'accord avec lui quand il dit qu'il faut que la communauté internationale assume son rôle avec courage et créativité afin de régler le conflit israélo-palestinien et de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région, à savoir l'absence d'une paix globale et juste.

Personne ne met en doute la capacité et le talent d'Israël pour créer de toutes pièces des prétextes pour justifier son agression et brouiller les pistes, faire régner le chaos et exposer la région à des troubles et des tensions généralisés. Cette guerre totale menée par Israël contre le Liban et, antérieurement, contre Gaza ne saurait être justifiée par le prétexte avancé par Israël. Il est regrettable qu'en dépit de ce qui se passe au Liban – la destruction programmée, les meurtres prémédités et le sabotage planifié – le Conseil de sécurité n'ait toujours pas trouvé suffisamment de raisons d'intervenir, alors que c'est à lui qu'incombe la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les relations internationales connaissent aujourd'hui une conjoncture fort dangereuse à cause de la primauté du concept du recours à la force sur le concept de droit et les valeurs et coutumes humaines. Cela nous a éloignés un peu plus des règles de justice et d'équité et a consacré la politique de deux poids deux mesures dans les positions politiques. Cela a également porté atteinte aux règles consacrées du droit international, le droit à la légitime défense, qui est consacré dans la Charte des Nations Unies, étant invoqué à tort et à travers. Cela est contraire aux avis rendus par la Cour internationale de Justice quant à ce qui fonde le droit de légitime défense et les conditions justifiant qu'on l'invoque. Ce principe est consacré dans le droit international, mais a été transformé en instrument pour justifier l'agression menée par le Gouvernement israélien.

Les conflits internationaux comme celui-ci ne se règlent pas par l'envoi d'armées, les bombardements aériens et les tirs de roquettes, mais par l'engagement d'appliquer les dispositions du droit international et les principes de justice et d'équité. Il est impératif de mettre un terme à l'illusion et à l'arrogance de la force militaire, et de renoncer à cette campagne d'oppression barbare, aux meurtres ciblés et aux châtiments collectifs en violation du droit international et des normes et valeurs humanitaires.

L'histoire ne pardonnera pas à la communauté internationale de ne pas être parvenue à rendre justice au peuple palestinien et au peuple libanais ni d'avoir renoncé à toute solution à cause des conditions dictées par Israël et de la partialité en sa faveur justifiée par des arguments et prétextes erronés, ni d'avoir laissé à Israël le soin de créer la paix comme il l'entend et selon ses positions, et non selon les résolutions de légitimité internationale. Ce n'est pas établir la paix, c'est se rendre. Le non-respect des critères de justice et la passivité du Conseil et son manquement à ses devoirs et responsabilités ont permis la poursuite de l'occupation israélienne et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes. Ils ont également permis que les questions relatives au Moyen-Orient soient considérées sous l'angle des intérêts israéliens. Cela a toujours été et restera la raison véritable de l'échec du processus de paix. Les déséquilibres et la partialité en faveur de l'État israélien et le non-respect par les puissances influentes de la Feuille de route et des initiatives de paix arabes ont tué le processus de paix dans ses étapes passées et le tueront dans ses étapes à venir. Réunions et conférences, déclarations et

promesses seront vaines si elles ne visent qu'à faire semblant de mettre en œuvre quelque chose sans traiter les causes profondes, à savoir l'occupation et l'agression constantes par Israël à l'encontre des civils et la destruction de leurs biens et de leur gagne-pain.

L'Arabie saoudite condamne la guerre menée par Israël, sa destruction préméditée et répétée et ses violations sans limite des droits de l'homme, dans le but exprès d'infliger des souffrances aux civils sans se soucier du droit international et des considérations humaines.

Nous lançons un avertissement à la communauté internationale quant à la gravité de la situation dans la région et son glissement vers un climat de guerre et un nouveau cercle de violence dont il serait difficile de prédire les résultats, notamment étant donné l'absence d'action de la communauté internationale et les politiques d'agression israéliennes.

Israël doit porter la responsabilité de ses actes barbares et s'engager à dédommager le Liban pour les dégâts matériels graves causés par son agression. Cette guerre barbare est une extension des politiques d'occupation et d'hégémonie menées par Israël dans la région.

L'Arabie saoudite soutient fermement le Gouvernement libanais et les efforts qu'il consent en vue de sauvegarder les intérêts, la souveraineté et l'indépendance du Liban, ainsi que ses efforts visant à étendre son autorité sur la totalité de son territoire.

Notre royaume soutient également l'Autorité palestinienne dans ses efforts visant à contrôler la situation et à sauvegarder l'unité de la Palestine. Sur la base de la position de principe de l'Arabie saoudite, à savoir la solidarité avec les régimes nationaux légitimes du Liban, pays frère, et de la Palestine occupée, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités juridiques et humanitaires afin de mettre un terme à l'agression israélienne condamnable et de protéger le peuple libanais et ses infrastructures, pour soutenir les efforts du Gouvernement libanais légitime visant à sauvegarder la souveraineté et l'indépendance du pays et de son peuple et à étendre son autorité sur la totalité de son territoire national.

Nous lançons également un appel à la cessation du blocus imposé par Israël au peuple palestinien. Nous devons soutenir les efforts de l'Autorité nationale

en vue de réaliser son unité dans le cadre du dialogue national.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de l'Algérie.

M. Yousfi (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué cette séance, maintes fois revendiquée par la majorité des membres de la famille des Nations Unies, préoccupés par la détérioration dramatique de la situation dans les territoires palestiniens occupés et au Liban, qui, pour la deuxième semaine consécutive, subit des bombardements intensifs, dont est victime la population civile, et qui provoquent des destructions massives des infrastructures de base vitales pour le fonctionnement du pays.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour la présentation qu'il a faite hier devant le Conseil de sécurité et dire ici que mon pays prend note des propositions de sortie de crise qu'il a détaillées et partage ses préoccupations concernant la situation humanitaire alarmante consécutive à l'agression israélienne contre le Liban.

L'Algérie suit avec la plus profonde préoccupation l'évolution des événements tragiques au Moyen-Orient. Elle condamne avec fermeté les attaques aveugles que mène l'armée israélienne contre les peuples palestinien et libanais. Les incidents qui semblent être à l'origine de cette nouvelle agression israélienne ne sauraient ni justifier ni expliquer le châtement collectif qu'Israël, faisant fi des règles du droit international et du droit international humanitaire, inflige aujourd'hui à un État souverain et à sa population civile innocente.

L'Algérie appelle à cet égard la communauté internationale à sortir de son mutisme et à renoncer à un silence complice, dans lequel elle s'est réfugiée depuis le déclenchement des derniers événements dramatiques dans la région, pour condamner sans complaisance l'agression israélienne et imposer un cessez-le-feu immédiat, sans condition, afin de trouver une solution pacifique, juste et durable à la crise du Moyen-Orient.

L'Algérie appelle en particulier le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités, qui lui sont conférées par la Charte des Nations Unies, et à répondre sans tarder à la demande du Liban d'établir un cessez-le-feu, de lever le blocus imposé par Israël sur les frontières aériennes et maritimes du pays, à

permettre au Gouvernement libanais d'étendre son autorité sur l'ensemble du pays et à récupérer la totalité de son territoire, y compris les fermes de Chebaa, et à appliquer l'armistice de 1949, tel que réaffirmé dans les Accords interlibanais de Taëf.

Nous exprimons également notre grave préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire, consécutive à ces attaques de l'armée israélienne, et nous appelons la communauté des donateurs à répondre massivement et d'une manière généreuse à l'appel de détresse lancé par le Gouvernement libanais afin de soulager les souffrances d'une population largement éprouvée.

La situation dramatique au Liban, comme la répression à huis clos dans les territoires palestiniens occupés, renseignent on ne peut mieux sur la nécessité et l'urgence de trouver une solution globale, juste et durable à la question palestinienne, qui demeure au cœur des soubresauts qui depuis des décennies agitent la région.

À moins que de vouloir faire disparaître des peuples entiers de la surface de la planète, la résistance légitime à l'occupation ne disparaîtra pas, tant que ne seront pas éliminées les causes qui l'ont engendrée. Le prétexte de la lutte contre le terrorisme, à travers le recours pur et simple au terrorisme d'État, qui aujourd'hui est pratiqué contre le Liban et contre sa population, aura probablement les effets inverses à ceux qui sont recherchés. De cette nouvelle agression et des massacres commis, la résistance sortira, à ne pas en douter, encore plus déterminée. Plutôt que de disparaître, elle ne fera que s'élargir devant la poursuite de l'occupation israélienne des territoires arabes et de la répression aveugle qui y est systématiquement pratiquée.

Outre la réaction disproportionnée et l'emploi excessif de la force au Liban contre la population innocente et les infrastructures civiles vitales, Israël, à travers des menaces à peine voilées contre d'autres pays, agite le spectre de l'embrasement de toute la région du Moyen-Orient. Les prétextes douteux qui ont rendu moribond un processus de paix pourtant prometteur ne doivent pas duper encore une fois la communauté internationale et la conduire à succomber à la tentation de laisser faire Israël dans sa nouvelle entreprise. Il appartient au Conseil de sécurité d'assumer sa pleine responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de s'opposer aux tentatives de certains pays,

désireux d'imposer leur propre vision de la paix à des voisins qui ont le tort, malheureusement, d'avoir la faiblesse de leur côté.

Pour terminer, je réitère la position de mon pays selon laquelle une paix globale, juste et durable est un tout indivisible qui ne peut être réalisé sans le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés. Un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient doit être basé sur l'Initiative arabe de paix adoptée au Sommet de Beyrouth et fondée sur le respect des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, et sur le principe de la terre contre la paix.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Bien que la séance d'aujourd'hui se déroule dans le cadre de l'examen périodique de la situation au Moyen-Orient, en particulier dans le territoire palestinien occupé, elle revêt cependant une importance particulière, puisqu'elle a lieu à un moment critique pour le Moyen-Orient, un moment où interviennent des incidents violents tout à fait tragiques et dont les civils innocents se retrouvent les victimes. La gravité de la situation s'accroît chaque jour.

L'origine actuelle de la menace et de la tension n'est pas seulement la poursuite des opérations militaires des forces israéliennes en Palestine et au Liban. La région a déjà été la victime de guerres plus violentes encore par le passé. Le véritable problème est le sentiment de frustration qui prévaut parmi les populations arabes devant la position frileuse adoptée par le Conseil de sécurité face aux actes d'agression répétés d'Israël, qui cherche par la force militaire à atteindre des objectifs stratégiques à long terme, et ce, en totale contravention avec tout ce que nous nous efforçons tous ici, y compris, je l'espère, les membres permanents du Conseil de sécurité, d'obtenir, à savoir une paix globale et durable, réalisée grâce à la négociation et fondée sur la justice, l'égalité et l'intérêt mutuel.

La question clef n'est pas la capture d'un soldat israélien à Gaza, ou de deux autres au Liban, mais la poursuite de l'occupation par Israël des terres arabes en Palestine, au Liban et en Syrie depuis 1967, ainsi que sa détermination à modifier la donne sur le terrain de sorte à ne laisser aux parties arabes aucune chance de recouvrer leurs droits légitimes sur les terres occupées qui leur ont été usurpées. Là est la question que le

Conseil de sécurité a totalement échoué à régler, en dépit de multiples résolutions confirmant que la seule solution au cercle vicieux de la violence et des représailles est de mettre fin à l'occupation israélienne des terres arabes.

Dans ce contexte, il doit être dit clairement que les États arabes ont accepté les efforts de médiation entrepris en dehors des Nations Unies de manière à combler les différences d'opinion et à parvenir à une paix juste qui réponde aux intérêts à la fois des Arabes et des Israéliens. Cela ne signifie en aucune mesure que le Conseil ou un quelconque de ses membres permanents doivent renoncer à leur responsabilité vis-à-vis du processus de paix au Moyen-Orient, puisqu'il s'agit d'une question qui affecte et menace la paix et la sécurité internationales, notamment en raison de la violence dont sont victimes les civils. Le Conseil a tenu de nombreuses séances sur la protection des civils et des enfants dans les conflits armés. Il s'apprête même à en tenir une nouvelle sur la question ce lundi.

Il est regrettable que le Conseil n'ait pas réussi à assurer un niveau minimum de protection concrète aux civils et aux enfants en Palestine et au Liban, alors qu'il l'a fait pour d'autres conflits dans d'autres régions du monde. Voilà qui peut soulever des interrogations sur le lien supposé entre les débats théoriques que le Conseil a sur ces questions et sa capacité à les gérer sur le terrain.

Au cours des dernières années, l'Égypte a coopéré avec divers interlocuteurs pour empêcher l'escalade et parvenir à la paix, en axant ses efforts sur la diplomatie afin de contenir les crises répétées qui ont éclaté dans la région. L'Égypte continuera ses efforts de médiation, que ce soit entre les Israéliens et les Palestiniens ou entre Israël et le Liban, afin d'obtenir un cessez-le-feu immédiat qui ouvrirait la voie à un règlement politique global.

Dans ce contexte, nous avons suivi de près les consultations qui se déroulent actuellement au sein du Conseil sur les éléments proposés hier, 20 juillet, par le Secrétaire général en guise de base éventuelle à un règlement. Toutefois, l'Égypte estime que toute négociation sur un règlement exige aujourd'hui une décision ferme de la part du Conseil, qui doit se prononcer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et durable tant en Palestine qu'au Liban.

Parallèlement, il importe que le Conseil traite le plus rapidement possible de la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens

occupés, en particulier à Gaza. Il doit également répondre à l'appel aux secours lancé par le Liban, obtenir la levée du blocus terrestre et maritime imposé par Israël et permettre au Liban de recevoir l'assistance humanitaire tant nécessaire.

Une fois cela accompli, il sera possible de négocier les éléments qui serviront de base à des arrangements temporaires entre les parties concernées : l'échange de prisonniers et de détenus; l'exercice par le Liban de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, lui permettant ainsi de mettre en œuvre la Convention d'armistice de 1949 ainsi que l'Accord de Taëf; et la reconnaissance par Israël de sa responsabilité dans les destructions en Palestine et au Liban ainsi que de son obligation de réparer ces dommages. Tous ces éléments doivent être le prélude à l'ouverture de négociations sur le statut final, menées le plus vite possible sous les auspices des Nations Unies, conformément au plan d'action qui devrait être élaboré et surveillé par cette Organisation internationale en sa qualité d'intermédiaire honnête, chargé de veiller à l'application pleine et entière des résolutions internationales relatives au règlement du conflit, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1515 (2003) et le principe de la terre contre la paix.

La situation actuelle accroît les responsabilités du Conseil. Non seulement il doit exprimer sa compassion pour les victimes, condamner le fait que les populations et les infrastructures civiles sont prises pour cibles et fournir une aide humanitaire. Mais, en outre, il est tenu de résoudre le problème fondamental qui déclenche les crises l'une après l'autre. Cela exige de mettre un terme à l'occupation israélienne des terres arabes en Palestine, en Syrie et au Liban.

La crise actuelle met une nouvelle fois à l'épreuve le Conseil et son rôle dans la région. Nous croyons en la capacité du Conseil à relever ce défi avec succès et à assumer sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité au Moyen-Orient en prenant des mesures crédibles tendant à mettre fin à l'occupation israélienne et à obtenir un accord de paix global garantissant à tous les pays de la région ce à quoi ils aspirent : la sécurité et la stabilité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentant de la Norvège.

M^{me} Enge (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège appelle à l'arrêt immédiat des hostilités.

Le Hezbollah doit cesser ses attaques armées et restituer sur-le-champ les soldats israéliens enlevés.

Tout en reconnaissant le droit intrinsèque d'Israël à la légitime défense, nous estimons que tout emploi de la force armée doit répondre à des critères de nécessité et de proportionnalité. Il est impératif que la population civile soit protégée en application du droit international humanitaire. L'emploi aveugle et excessif de la force est prohibé.

La Norvège prie instamment Israël de s'abstenir de prendre des mesures disproportionnées. Nous devons éviter que la violence et le conflit ne s'étendent aux régions voisines.

Nous engageons les parties à cesser immédiatement les hostilités et à prendre toutes les mesures requises pour protéger la population des effets de la guerre. Les civils doivent être protégés et pouvoir circuler en toute sécurité. En outre, les travailleurs humanitaires et les secouristes doivent pouvoir circuler et acheminer l'aide et les secours sans entrave et en toute sécurité. Toutes les personnes protégées qui désirent quitter les secteurs en question, y compris les ressortissants étrangers, doivent pouvoir le faire, conformément au droit international.

La situation au Moyen-Orient ne saurait être réglée dans la paix au moyen d'une action militaire. Seuls un processus politique et des négociations impliquant toutes les parties peuvent aboutir à une paix globale et durable. Ce qu'il faut, c'est que les parties retournent à la table des négociations le plus vite possible. Il n'y a que là que l'on pourra trouver une solution pacifique. Nous appuyons pleinement l'action menée par le Secrétaire général et engageons le Conseil de sécurité à intervenir d'une manière énergique et immédiate.

La Norvège exprime son appui total et intact au Premier Ministre libanais Fouad Siniora et engage toutes les parties à respecter l'indépendance politique et territoriale du Liban.

Nous restons vivement préoccupés par la détérioration persistante de la situation à Gaza. Les attaques d'Israël contre l'infrastructure vitale représentent un châtement collectif inacceptable.

Il est évident que les besoins humanitaires sont considérables. La Norvège est vivement préoccupée par la brusque détérioration de la situation humanitaire au Moyen-Orient. D'après l'analyse du Secrétaire général, qu'il a exposée hier au Conseil, plus de

500 000 personnes sont directement touchées par les opérations militaires au Liban.

La Norvège est prête à apporter une importante contribution. Le Gouvernement norvégien a d'ailleurs décidé d'allouer 30 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire à la région. La contribution norvégienne sera distribuée par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales et de l'ONU.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

Le Prince Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours, et remercier votre prédécesseur de sa gestion des travaux du Conseil pendant le mois de juin.

Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade de la situation dans la région due aux combats entre les forces israéliennes et le Hezbollah, qui se sont rapidement intensifiés tout au long de la semaine et, comme c'est l'habitude dans de telles circonstances, ont fait des victimes parmi les civils. Je voudrais réaffirmer la position très claire du Gouvernement jordanien : nous condamnons la violence et l'assassinat des civils quels qu'ils soient.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie condamne vigoureusement l'agression israélienne au Liban ainsi que l'emploi de la force et les mesures contraires au droit international qui ont entraîné la mort d'innocents ainsi que la destruction d'institutions et d'infrastructures civiles au Liban. Ce qui se passe au Liban va à l'encontre de notre rêve d'une région vivant dans la paix et la prospérité, fruits de réforme et de processus démocratiques. La région, telle que nous la voyons aujourd'hui, s'achemine, hélas, vers la destruction. En effet, elle va subir d'importantes pertes stratégiques du fait des opérations militaires disproportionnées qu'Israël mène au Liban et dans les territoires palestiniens occupés et qui constituent des violations graves et flagrantes du droit international, mais aussi à cause de la position de certains groupes radicaux, contraire à notre idéal de paix. Ces groupes ont choisi de prôner et d'encourager la violence et l'escalade plutôt que de rejoindre la voie tracée à Madrid en 1990, à laquelle nous avons tous œuvré d'arrache-pied et que nous avons essayé de maintenir tout au long de ces années afin que tous les peuples de la région puissent jouir de la paix. De toute évidence, ils ont choisi la voie de la violence et de

l'escalade plutôt que de contribuer à l'édification d'une paix durable au Moyen-Orient.

Le choix de faire la guerre n'appartient pas à un groupe ou une faction. Les gouvernements légitimes sont tenus d'agir de façon responsable et dans le respect du droit international et de la légalité internationale. À cet égard, je réaffirme que la Jordanie soutient l'unité du Liban et l'exercice de sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

La Jordanie s'inquiète profondément de l'évolution dangereuse de la situation. Mon gouvernement lance une mise en garde contre toutes mesures qui risquent d'affaiblir le Liban ou sa souveraineté et qui pourraient avoir des effets imprévisibles. À cet égard, la Jordanie appelle le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités et à mettre fin à cette escalade dangereuse. Elle appelle toutes les parties à calmer la situation et à prendre des mesures rationnelles et responsables pour empêcher toute nouvelle aggravation de la situation, et elle appelle également toutes les parties de la région du Moyen-Orient et au-delà à éviter toutes autres provocations.

Je souhaite, au nom du Gouvernement jordanien, exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie afin de régler cette crise.

La situation dans les territoires palestiniens occupés continue de se détériorer du fait de la poursuite des opérations militaires excessives par la puissance occupante israélienne à Gaza et dans différentes régions de la Cisjordanie, qui provoquent tous les jours la mort de civils palestiniens innocents. Je réaffirme que mon gouvernement condamne la poursuite des opérations militaires généralisées d'Israël dans les territoires palestiniens occupés et le recours au châtement collectif qu'Israël impose au peuple palestinien. Ceux-ci ont causé une crise humanitaire grave qui menace de provoquer également une catastrophe en matière de sécurité dans les territoires palestiniens occupés.

Nous appelons les deux parties, israélienne et palestinienne, à respecter tous les accords signés auxquels elles sont parvenues, y compris le Mémorandum de Charm el-Cheikh. Nous les appelons à mettre fin à toutes les mesures qui pourraient intensifier et aggraver encore la situation. Nous les appelons à se concentrer, au contraire, sur le processus politique. En particulier, nous appelons Israël à respecter le droit international qu'il viole avec une

grande indifférence et à mettre fin à toutes les pratiques qui violent les droits de l'homme de la population palestinienne, y compris toutes les formes d'occupation.

Nous condamnons les restrictions continues placées par Israël sur les libertés de la population palestinienne, ses actions militaires, ses activités continues d'implantation de colonies de peuplement et la construction du mur de séparation – des pratiques qui ne contribuent pas à ce que l'Autorité palestinienne applique la part des obligations parallèles qui lui sont faites au titre de la Feuille de route. Nous appelons tous les groupes et les factions palestiniens à gérer la situation d'une manière qui serve les aspirations et les intérêts suprêmes des Palestiniens. Nous applaudissons le Président Abbas pour les efforts sincères qu'il déploie pour contenir la situation et relancer le processus politique.

La paix au Moyen-Orient exige que prenne fin l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens sur la base des résolutions contraignantes au niveau international. Elle exige qu'une solution finale et négociée soit trouvée au problème des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Pour parvenir à ce résultat, toutes les parties concernées doivent prendre des mesures responsables, motivées par une forte volonté politique, pour mettre fin à toute l'escalade actuelle et reprendre immédiatement les négociations car la prise de mesures unilatérales et l'emploi de la force n'aboutiront pas à une paix durable et globale au Moyen-Orient.

Les opérations militaires n'amènent pas la stabilité et la sécurité dans la région. Nous appelons par conséquent à un cessez-le-feu immédiat et à ce qu'il soit fait preuve de la plus grande retenue. Nous sommes tous conscients des différents problèmes politiques et en matière de sécurité auxquels nous sommes confrontés dans la région. Nous appelons à un retour immédiat au processus de paix. En l'absence de celui-ci, la région connaîtra une telle dévastation qu'il sera très difficile de reprendre les négociations là où elles ont été abandonnées.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer, Monsieur le Président, par vous remercier d'avoir convoqué cette séance d'une urgence extrême. Je souhaite également

remercier le Conseiller spécial Nambiar et le Secrétaire général adjoint Egeland pour leurs précieux exposés.

La situation qui se détériore rapidement au Liban et en Palestine une fois encore a plongé la région dans une situation de crise profonde et a amené les deux pays au bord de la catastrophe humanitaire, avec des répercussions qui se font sentir bien au-delà de la région. Le Gouvernement et le peuple indonésiens sont pleinement solidaires des peuples et des Gouvernements du Liban et de la Palestine.

Nous voyons sur les écrans de télévision toutes les heures les visages de centaines de civils innocents, dont un grand nombre sont des enfants, victimes de la brutale campagne militaire israélienne et nous sommes témoins de la destruction d'un nombre incalculable d'infrastructures civiles. Nous condamnons fermement ce châtement collectif qui prend injustement en otage tous les Libanais et les Palestiniens innocents.

Au cours de son exposé devant le Conseil hier, le Secrétaire général Kofi Annan a également souligné la précarité de la situation et a proposé un ensemble de mesures concrètes pour désamorcer le conflit. Ma délégation souhaite lui exprimer sa reconnaissance pour les efforts et les initiatives qu'il déploie pour régler cette crise.

L'opération militaire israélienne constitue clairement une violation flagrante du droit international, de la quatrième Convention de Genève et des autres règles du droit humanitaire. Ma délégation condamne fermement cette opération et exhorte la communauté internationale à prendre des mesures pour y mettre fin immédiatement. Nous pensons qu'il est nécessaire que le Conseil œuvre avec un sentiment d'urgence du fait de la situation humanitaire épouvantable et des pertes en vies civiles innocentes et des destructions incessantes. À la lumière de l'ampleur de la destruction et du nombre des victimes causés par les attaques aveugles d'Israël et par son emploi disproportionné de la force, ma délégation a du mal à comprendre pourquoi le Conseil – en sa qualité d'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales – n'est toujours pas en mesure de répondre rapidement et efficacement.

À cet égard, nous nous joignons à l'appel lancé en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et global en tant que mesure la plus importante pour l'acheminement rapide de l'aide humanitaire, en particulier aux civils, dans les zones de conflit. L'Indonésie appuie pleinement la création d'une force de maintien de la

paix internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et son déploiement immédiat pour surveiller et faire appliquer le cessez-le-feu. L'Indonésie se tient prête à participer en fournissant un contingent militaire à la force.

Nous remarquons en outre que le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) expire à la fin de ce mois. À la lumière de l'évolution récente de la situation, il s'agit d'une occasion opportune d'étendre et de reconfigurer son mandat pour faire face à la situation complexe, y compris en assurant la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait évoqué hier cet aspect important dans son exposé. Cela est particulièrement capital étant donné le besoin en matière de sécurité, non seulement pour tous les peuples de la région mais également pour le personnel humanitaire dont la vie sera exposée.

Un autre aspect de cet ensemble de solutions est la nécessité d'établir un programme de reconstruction et de relèvement pour le Liban et la Palestine. La position du Gouvernement indonésien est que cette reconstruction et relèvement doivent faire partie du processus de consolidation de la paix dans la région.

L'Indonésie souhaite en outre redire son attachement à la paix au Moyen-Orient et à la création d'un État palestinien viable et souverain en application de la solution prévoyant deux États, stipulée dans la Feuille de route. Nous soulignons qu'il est urgent de relancer le processus de paix afin de parvenir à une solution juste au conflit, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe de 2002. Il est également important d'appuyer les efforts que déploie le Gouvernement libanais pour maintenir son indépendance politique, pour étendre son autorité à l'ensemble du territoire du pays et y exercer sa pleine souveraineté et pour appliquer l'accord de 1949 qui a été réaffirmé par les Libanais dans l'Accord national de Taëf.

Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures d'urgence pour éviter que la crise humanitaire s'étende et que l'effusion de sang se poursuive, et nous espérons que la voie de la paix sera à nouveau ouverte le plus tôt possible. Nous lançons un appel au Conseil de sécurité pour qu'il adopte une résolution unie et constructive pour mettre fin immédiatement aux atrocités et au cycle de violence dans la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué cette séance et de nous permettre de participer aux débats du Conseil de sécurité aujourd'hui, afin de discuter de l'évolution de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et évaluer les répercussions de l'invasion par Israël de la bande de Gaza et l'agression continue d'Israël contre le Liban.

En l'absence d'une réelle réaction de la part du Conseil de sécurité face à l'acte d'agression d'Israël, et face à l'aggravation de la situation au Liban et à Gaza, et étant donné les conséquences internationales et régionales liées à cette question, et l'incapacité du Conseil à agir de façon décisive face à cette situation, Israël poursuit son agression contre les peuples libanais et palestiniens. Israël détruit délibérément l'infrastructure du Liban et de Gaza, afin d'imposer un fait accompli, et de réaliser des objectifs et servir des intérêts plus larges que ce qu'il prétend viser par sa campagne militaire – la libération des soldats israéliens. En réalité, il cherche à détruire le Liban et Gaza, et à imposer la logique de la force dans le conflit israélo-arabe.

Malgré les bons offices et les propositions constructives du Secrétaire général et de son équipe, et d'autres parties internationales en vue de trouver une solution au conflit, Israël continue d'agir avec mépris, de rejeter les appels répétés de la communauté internationale de prendre délibérément pour cible des civils, de détruire les services et l'infrastructure essentiels, et d'imposer des châtiments collectifs aux peuples libanais et palestinien tout en les maintenant en état de siège. En outre, il refuse aux organismes d'aide internationaux l'accès aux malades et blessés, ainsi qu'aux centaines de milliers de déplacés et de familles sinistrées. Le rapport présenté aujourd'hui par M. Egeland souligne la nécessité de permettre à l'assistance humanitaire d'avoir accès au Liban afin d'éviter une crise humanitaire imminente.

Nous demandons donc au Conseil de sécurité d'adopter une résolution appelant à un cessez-le-feu global et immédiat et à une cessation de toutes les opérations militaires afin d'ouvrir la voie aux négociations et aux consultations diplomatiques. La

destruction du Liban par Israël aura de graves répercussions pour toute la région, ce qui ne servira aucun intérêt et ne fera qu'exacerber l'extrémisme et conduira à une détérioration de la situation. Nous pensons qu'Israël a des agendas et des objectifs qui vont au-delà de ceux qu'il prétend avoir.

Il est évident que la situation actuelle n'est que le reflet tragique de l'échec et de l'effondrement total du processus de paix et des comités pertinents chargés de trouver une solution au conflit israélo-arabe.

Face à la détérioration et à la gravité de la situation, le Conseil des ministres de la Ligue des États arabes s'est réuni le 15 juillet 2006 en vue d'étudier la situation. Il a condamné l'agression israélienne contre le Liban et a décidé d'inviter la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités en agissant immédiatement afin d'exhorter Israël à mettre un terme définitif à ses opérations militaires. En outre, il a instamment prié les parties de respecter les principes et normes du droit international et du droit international humanitaire, d'appliquer la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de mettre un terme à l'engrenage de la violence et de rechercher un règlement par la négociation et le dialogue.

Le Conseil des ministres a souligné que cette situation, si elle se poursuit, constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et régionales. Il faut donc impérativement qu'un règlement global et permanent du conflit israélo-arabe soit trouvé, conformément au mandat du processus de paix et aux résolutions pertinentes de l'ONU – car l'occupation est la cause profonde de la violence et des tensions qui règnent dans la région.

Le Conseil des ministres de la Ligue des États arabes a rappelé la position arabe, telle qu'exposée dans l'initiative de paix arabe du quatorzième sommet de la Ligue arabe, qui s'est réuni à Beyrouth en 2002, et a décidé de lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il organise une réunion de haut niveau afin d'examiner le différend israélo-arabe de façon novatrice et globale, puisque tous les autres efforts en vue de relancer le processus de paix ont échoué, et qu'aucun règlement politique durable n'a pu être trouvé. Il a chargé la présidence du Conseil, la présidence de l'Initiative de paix arabe et le Secrétaire général de coordonner leur action à cet effet.

Le Moyen-Orient se trouve aujourd'hui à un tournant historique. Il incombe donc au Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités dans le conflit israélo-arabe, en vue de préserver sa crédibilité, de nous permettre de parvenir à une solution juste, globale et durable que nous soyons capables de mettre en œuvre pour assurer une paix et une sécurité durables dans la région.

Le Président : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Australie.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de contribuer à ce débat très important. L'Australie est gravement préoccupée par l'escalade de la violence au Moyen-Orient, qui a déjà fait un grand nombre de victimes. L'Australie présente ses condoléances aux Gouvernements libanais et israélien, ainsi qu'aux familles des victimes. L'Australie reconnaît le droit d'Israël à la légitime défense. Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue, à éviter les pertes en vies humaines dans la population civile, à éviter d'endommager l'infrastructure civile et à s'abstenir d'agir d'une façon qui aggrave une situation déjà dangereuse.

Nous ne devons pas perdre de vue ceux qui portent la responsabilité de la crise actuelle. Cela a commencé par les attaques du Hamas et du Hezbollah contre Israël, notamment l'enlèvement de soldats israéliens et les tirs de roquettes et d'obus mortiers contre Israël. L'Australie condamne ces actes et demande la libération sans condition des otages enlevés par le Hamas et le Hezbollah. Nous demandons également qu'il soit immédiatement mis fin aux attaques à la roquette perpétrées contre Israël. Ce sont là les premiers pas sur la voie vers le règlement du conflit actuel.

Le Gouvernement australien est extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire. Le Gouvernement australien a déjà versé quelque 2 millions de dollars australiens au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour l'assistance humanitaire au Liban.

Le Gouvernement s'emploie également à assurer l'évacuation en toute sécurité des Australiens au Liban. Nous avons environ 25 000 Australiens dans ce pays. Nous sommes extrêmement inquiets pour les Australiens qui vivent dans le Sud-Liban. Nous demandons à toutes les parties de faciliter l'évacuation en toute sécurité des ressortissants étrangers.

Notre priorité doit être de créer les conditions en faveur d'un cessez-le-feu global et durable. Cela ne sera possible qu'avec la pleine application des résolutions 425 (1978), 425 (1978), 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment les dispositions concernant le démembrement et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises et l'extension du contrôle du Gouvernement libanais sur tout le territoire libanais. Cela signifie le désarmement du Hezbollah et le contrôle par le Gouvernement libanais de la zone comprise entre Beyrouth et la frontière israélienne.

Une solution à long terme du conflit au Moyen-Orient doit passer par l'acceptation du droit d'Israël de vivre dans la paix et de la nécessité de créer un État palestinien. Les pays de la région qui ont une influence sur le Hezbollah – la Syrie et le Liban – doivent exercer cette influence pour empêcher la poursuite des actes de violence. En armant et en soutenant ces groupes extrémistes, c'est la sécurité générale du Moyen-Orient qu'ils menacent.

L'Australie déclare également appuyer les initiatives diplomatiques en cours, notamment la mission dépêchée dans la région par le Secrétaire général. Nous notons une fois de plus que le Groupe des Huit s'est félicité de ce que le Conseil de sécurité envisage la possibilité de dépêcher sur place une mission internationale de sécurité et de suivi. De l'avis de l'Australie, toute force multilatérale doit disposer d'un mandat fort pour lui permettre de garantir à la fois la souveraineté du Liban et la sécurité d'Israël. Cela signifie que cette force devra aider le Gouvernement libanais à exercer sa souveraineté et à empêcher le Hezbollah de répéter les actes qui ont conduit à la crise actuelle.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie souscrit à la déclaration prononcée par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne. Néanmoins je voudrais revenir sur un certain nombre de points qui nous semblent fondamentaux en cette période tout à fait critique et délicate dans la région.

L'exposé présenté hier par le Secrétaire général au Conseil de sécurité a donné une description claire de la situation terrible et dangereuse qui prévaut au Moyen-Orient. Il a également mis en avant les moyens pour mettre un terme à l'effusion de sang et sortir du chaos et de l'impasse actuels.

Des civils innocents, libanais, palestiniens et israéliens, sont tués. Le Liban est confronté à la destruction et les infrastructures dans la bande de Gaza sont dévastées. Mais pire encore, ces événements tragiques, si on ne les maîtrise pas, risquent d'avoir des répercussions très négatives dans une région qui est déjà confrontée à un certain nombre de problèmes inextricables. Compte tenu de l'instabilité de la situation sur le terrain, la communauté internationale aurait dû se montrer plus active pour empêcher les tensions d'atteindre leur niveau actuel.

Nous ne pouvons en aucune manière accepter les prises d'otage ni refuser le droit à la légitime défense. Le personnel militaire israélien doit être libéré immédiatement. Les preneurs d'otage auraient dû désormais avoir compris que leurs actions vont totalement à l'encontre de leurs objectifs et entraînent d'énormes pertes et souffrances pour leur propre peuple.

D'un autre côté, Israël ne doit pas recourir à un usage de la force et de la violence disproportionné et aveugle. Nous ne pouvons pas permettre la destruction du Liban ni l'anéantissement des espoirs palestiniens de parvenir à un État viable. Ce qui se produit en ce moment dans la région va bien au-delà d'une question de légitime défense et, à long terme, les intérêts d'Israël en pâtiront. De plus, susciter ainsi des sentiments négatifs parmi les populations met en péril les perspectives d'un dialogue et d'une réconciliation, qui sont les piliers d'une solution prévoyant deux États. Nous lançons un appel à la plus grande retenue de la part des deux parties.

Pour mettre un terme aux pertes civiles et à la destruction des infrastructures, la première chose à faire est d'obtenir un cessez-le-feu. Parallèlement, les trois soldats israéliens enlevés doivent être immédiatement remis à Israël. Les responsables palestiniens élus doivent aussi être libérés. Nous espérons aussi qu'à un moment les femmes et les enfants détenus pourront être libérés. Les parties concernées devraient dès maintenant s'attacher à mettre en place les éléments qui constitueront la base politique d'un cessez-le-feu durable, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général. Les pays de la région ainsi que la communauté internationale ont, quant à eux, le devoir moral de restaurer un climat positif pour parvenir à ces objectifs et pour empêcher la région de sombrer totalement dans la violence, la misère et le désespoir. Nous devons veiller à ce que le bon sens et la modération l'emportent au Moyen-Orient.

Par ailleurs, nous devons tous convenir que la cause profonde de ce à quoi nous assistons aujourd'hui est la persistance de la question du Moyen-Orient. Tant qu'une solution juste, équitable et durable n'aura pas été trouvée à ce problème, il n'y aura pas de paix ni de sécurité permanentes dans la région. Les mesures et les arrangements unilatéraux et le recours à la force ne sauraient remplacer un règlement global.

Depuis des décennies, la Turquie apporte une assistance substantielle à la Palestine. À la lumière des événements récents, cette assistance va se poursuivre avec la même vigueur. La Turquie est également prête à contribuer aux efforts déployés pour alléger les souffrances du peuple libanais. Ces deux peuples ont besoin de l'entière solidarité et du soutien de la communauté internationale.

Ce qui se passe actuellement dans la région, si l'on n'y met pas fin immédiatement, risque de constituer l'un des épisodes les plus regrettables de l'humanité tout entière.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Maroc.

M. Chabar (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, d'avoir réagi de manière immédiate et organisé la présente séance d'urgence en vue d'examiner l'escalade de la violence dans la région du Moyen-Orient. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de ses efforts et de ses activités de bons offices afin de trouver une solution à cette crise. Nous le remercions également d'avoir informé le Conseil de sécurité des derniers développements survenus dans la région.

Bien entendu, le Royaume du Maroc suit avec une grande inquiétude la situation grave que vit le Moyen-Orient actuellement ainsi que l'évolution de la situation ces derniers jours, aussi bien au Liban que dans la bande de Gaza. Dans ce contexte, le Royaume du Maroc condamne vigoureusement l'usage excessif de la force qui est en contravention avec toutes les conventions internationales humanitaires. Nous voudrions à cet égard exprimer notre solidarité aux peuples palestiniens et libanais frères.

La situation dans la région est appelée à se détériorer étant donné la détermination d'Israël à poursuivre son agression sur le Liban, pays frère, en visant ses infrastructures et ses installations vitales, en

recourant à une politique de châtement collectif et en provoquant le déplacement de milliers de civils innocents et sans défense. En raison des bombardements, le nombre des personnes déplacées ne cesse de croître, ce qui va entraîner une crise humanitaire très grave si la communauté internationale ne réagit pas de manière décisive. Il est également nécessaire d'attirer l'attention sur le fait que l'aggravation de la crise dans ce pays frère rend de plus en plus difficile l'accès à la nourriture et aux produits de premières nécessités, puisqu'il n'y a pas de plan d'urgence d'aide aux victimes. Dans ce contexte, le Royaume du Maroc exhorte la communauté internationale à agir promptement pour endiguer cette situation dramatique et permettre l'acheminement des secours d'urgence jusqu'aux victimes. En signe de solidarité avec le peuple libanais, le Royaume du Maroc a réagi très rapidement à l'appel du Gouvernement libanais et a envoyé une aide humanitaire pour alléger les souffrances de ce peuple frère.

Il n'est pas nécessaire ici de rappeler au Conseil que cette agression s'ajoute à celle dont est victime le peuple palestinien, devant le silence de la communauté internationale. La population palestinienne assiste à la destruction systématique des infrastructures, aux assassinats d'innocents, et aux arrestations arbitraires dont sont victimes les figures emblématiques et responsables de l'Autorité palestinienne et ses représentants légitimes.

C'est avec une grande inquiétude que nous notons l'incapacité du Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent face à cette situation dramatique et pour mettre fin à cette agression, de manière à laisser la place à la diplomatie pour trouver une solution à cette crise. Nous en appelons donc instamment au Conseil pour qu'il soit à la hauteur des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce cadre, la délégation du Royaume du Maroc tient à exprimer son soutien à toute initiative susceptible de permettre, premièrement, un cessez-le-feu immédiat pour laisser place à la diplomatie afin de contenir cette crise; deuxièmement, la levée du blocus imposé au Liban frère; troisièmement, de soutenir les autorités libanaises afin qu'elles restaurent leur autorité et leur contrôle sur l'ensemble du territoire; quatrièmement, l'acheminement de l'aide humanitaire au Liban – afin qu'il puisse faire face à cette crise humanitaire – et

l'ouverture de couloirs aériens pour faire parvenir les secours aux civils; cinquièmement, la liberté de mouvement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) afin qu'elle puisse s'acquitter de sa mission, s'agissant en particulier d'acheminer l'aide humanitaire et de protéger les civils innocents.

Sixièmement, concernant la cause palestinienne, le Royaume du Maroc exige la libération de tous les ministres et représentants élus palestiniens qui ont été arrêtés par l'armée israélienne et nous réaffirmons que la violente campagne doit immédiatement prendre fin dans le territoire palestinien, que l'armée israélienne doit s'en retirer sans délai et que la politique de châtement collectif ainsi que le ciblage des civils doivent cesser.

Le fait que le Gouvernement israélien persiste dans sa politique actuelle donne à penser que le cycle des violences et des ripostes perdurera. Cela fait planer une menace tangible sur la sécurité et la paix régionales et internationales. Dans ce contexte, le Royaume du Maroc engage la communauté internationale à s'évertuer à trouver une solution juste, durable et globale à la question du Moyen-Orient et nous sommes fermement convaincus que la négociation reste le seul moyen de régler cette question dans la paix et conformément au droit international.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter votre délégation de son accession à la présidence du Conseil et rendre hommage à votre prédécesseur pour l'habileté avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier. Je tiens également à vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique pour examiner une question qui met réellement en péril la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale assiste avec horreur et indignation à l'exacerbation quotidienne de deux agressions flagrantes et préméditées ainsi qu'aux multiples crimes de guerre perpétrés par le régime israélien contre les peuples palestinien et libanais sous couvert de prétextes notoires et absurdes. Pendant ce temps, ce Conseil, pourtant chargé de préserver la paix et la sécurité internationales ainsi que de réprimer les actes d'agression, est contraint à l'inaction et à la conciliation par les protecteurs de l'agresseur.

Voilà maintenant 10 longs jours que la population et l'infrastructure civiles du Liban sont la cible de raids aériens, de missiles et de tirs d'artillerie massifs et généralisés et que le Conseil se voit empêché de demander ne serait-ce qu'un cessez-le-feu. Pendant ce temps, plus de 350 civils innocents ont été tués, plus d'un millier mutilés et des centaines de milliers privés de toit, du fait de prétendues représailles à la capture de deux soldats.

On assiste à des actes de terrorisme dans le vrai sens du terme, l'agresseur ne notifiant qu'au dernier moment qu'il s'apprête à bombarder des quartiers et des secteurs entiers. Alors que des ponts, des routes, des tunnels, des ports maritimes et des aéroports ont été frappés et qu'un blocus total a été mis en place, les civils terrorisés ne savent pas où fuir et se réfugier. Pire, la pénurie croissante de vivres et de médicaments, les attaques dirigées contre les convois humanitaires et la perturbation des réseaux de distribution d'eau et d'électricité sont autant de signes annonciateurs d'une grave crise humanitaire.

Aucune interprétation du droit international ou des principes de la Charte aussi retorse soit-elle, même par les juristes les mieux payés, les experts ou les politiciens, ne fera passer pour de la légitime défense cette barbarie effrénée, disproportionnée et aveugle ainsi que le châtement collectif de civils.

L'agression du Liban fait suite à celle de la bande de Gaza. Le peuple palestinien a été et reste soumis au châtement collectif d'Israël. À Gaza aussi, les infrastructures civiles ont été ravagées et la population civile terrorisée. Le dernier veto des États-Unis au Conseil n'a fait qu'enhardir les agresseurs qui poursuivent et intensifient leurs crimes en toute impunité.

Pourtant, si l'histoire nous enseigne quelque chose, c'est que, même si la machine de guerre de l'agresseur détruit les bâtiments et les équipements, tue et mutilé des civils et prend des élus en otages, il est impossible d'intimider les peuples palestinien et libanais, de les assujettir, d'étouffer leur désir de s'affranchir de l'occupation et de la terreur ou encore d'anéantir l'espoir des réfugiés de regagner un jour leur foyer. En fait, l'expérience montre que, loin de l'affaiblir, de tels assauts renforcent la détermination des peuples de résister à l'agression, à l'occupation, à l'intimidation et à la terreur.

Pendant que l'impressionnante machine de propagande tente de transformer la vérité et de créer un

écran de fumée pour masquer la face hideuse de l'agression, les millions de peuples des Nations Unies qui sont descendus dans les rues de par le monde savent exactement sur qui il faut jeter le blâme et quels régimes appartiennent véritablement à l'axe du mal. Ils savent qui sont les coupables et leurs sympathisants, qui déstabilisent la région, mettent à mal les aspirations à la paix et à la justice, punissent des populations entières en raison de leur choix démocratique, plongent le Moyen-Orient dans le chaos et s'emploient activement à propager le conflit.

Le cruel châtement collectif dont sont actuellement victimes les peuples libanais et palestinien porte la signature d'Israël, dont les peuples de la région ont subi maintes agressions au cours des dernières décennies. Cette nouvelle série d'attaques est encore plus inquiétante car elle survient à un moment décisif, où les différentes communautés et parties libanaises prennent part à une initiative nationale visant à instaurer une entente globale à travers un dialogue national ouvert à tous, initiative que les agresseurs cherchent également à anéantir.

Il importe de signaler que ces attaques s'inscrivent dans les desseins ourdis par Israël à l'encontre du Liban, dont témoignent ses violations répétées des frontières et de l'espace aérien libanais, sa mainmise sur les fermes de Chebaa et la détention de Libanais, tout cela se poursuivant alors que le retrait israélien du Liban remonte déjà à plusieurs années. Ainsi, dans la mesure où les raids aériens généralisés et les tirs d'artillerie et de missiles sur l'ensemble du Liban sont survenus tout de suite après l'incident frontalier du 12 juillet, il y a lieu de penser qu'ils avaient été planifiés. Les opérations de grande envergure, qui visent notamment à imposer un blocus maritime, aérien et terrestre à un pays entier dans une région aussi explosive, n'auraient pu être menées si elles n'avaient été au préalable planifiées et coordonnées avec la puissance protectrice et si celle-ci n'avait donné son feu vert. Leur rejet conjoint de tous les appels à un cessez-le-feu en est une preuve supplémentaire.

La position actuelle du Gouvernement des États-Unis est le résultat, voire le paroxysme, de plusieurs décennies d'appui indéfectible aux agressions israéliennes contre les peuples musulmans et arabes de la région, qui s'est notamment traduit par 31 veto et par l'approbation du mépris affiché à l'égard des résolutions qui, par un fait extraordinaire, ont échappé au veto américain.

Surtout, il est regrettable que le Conseil de sécurité, longtemps après de si graves atteintes à la paix et à la sécurité internationales et malgré le risque de retombées dans les régions voisines, ait été rendu incapable de faire face à la crise et, en fait, de s'acquitter de la mission qui lui confère la Charte des Nations Unies. Cet échec a été interprété comme un permis de tuer et de plonger Gaza et le Liban dans le chaos.

Cela serait un simulacre de justice et irait à contre-courant de l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région si le Conseil, après 10 jours d'inaction, était obligé de relayer simplement les conditions israéliennes et de contribuer à les imposer aux peuples libanais et palestinien. Un cessez-le-feu immédiat et sans condition et la fin du siège du Liban est ce que les peuples de l'Organisation des Nations Unies exigent et ce que le Conseil de sécurité devrait essayer d'obtenir. Au moment où de nombreuses vies volent en éclats, où des familles sont séparées, où l'infrastructure civile est dévastée et où la stabilité de la région dans son ensemble est menacée, il est cynique de faire passer avant ceux des autres, les plans et les intérêts du régime d'occupation et de ne même pas appeler à un cessez-le-feu immédiat.

Nous appuyons une solution globale à la crise qui tienne compte des exigences légitimes des peuples lésés, y compris la libération des détenus libanais et palestiniens, et qui tienne les agresseurs responsables des vies perdues et de la dévastation des infrastructures.

Je voudrais dire officiellement, en réponse à ce qui sert au représentant israélien et à ceux qui appuient ses tentatives d'échapper à la responsabilité qui lui incombe pour les crimes qui sont commis, d'écran de fumée breveté et dont, en effet, nous nous laissons, que mon gouvernement rejette catégoriquement les allégations sans fondement portées contre l'Iran qui ont été répétées aujourd'hui au Conseil. Ces allégations font seulement partie intégrante d'un stratagème sioniste élaboré pour casser la résistance à l'agression et à l'invasion de la région et pour détourner l'attention de la cause profonde des tensions au Moyen-Orient, à savoir l'occupation continue des territoires palestiniens, libanais et syrien et ses répercussions, y compris la détention illégale de milliers d'Arabes et la violation de leurs droits. Ces allégations émanent du régime d'occupation et sont relayées à travers le monde par les milieux sionistes pour éclipser ses crimes.

L'Iran appuie les peuples et les Gouvernements palestinien et libanais et il est prêt à leur fournir l'aide politique et humanitaire pour ce qui est de les aider à rétablir leur droit légitime à l'intégrité territoriale et à l'autodétermination.

Le Président : Je donne la parole au représentant de Djibouti.

M. Olhaye (Djibouti) (parle en anglais) : Je vous félicite personnellement, Monsieur le Président, d'avoir, avec calme mais avec persistance, poussé vos collègues du Conseil à faire quelque chose et à le faire immédiatement pour arrêter ce qui devient de plus en plus une guerre dangereuse, aveugle et destructrice. J'aimerais également féliciter vivement le Secrétaire général d'avoir présenté hier au Conseil des propositions globales, audacieuses et d'une portée considérable pour mettre fin immédiatement au carnage.

Tout d'abord, cependant, nous devons œuvrer pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et clair. Les éléments contenus dans les propositions du Secrétaire général fournissent la base des efforts diplomatiques et politiques pour apporter une solution durable aux hostilités, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous sommes confrontés à une tragédie au Moyen-Orient qui menace la viabilité et la qualité de la vie de la région telle que nous la connaissons. Un ensemble impressionnant d'armes est déployé dans des proportions telles que les vies de tous sont menacées. Il semble que personne ne soit ni hors de portée ni à l'abri. Comme l'a dit le Secrétaire général, « le plus urgent est que cessent immédiatement les hostilités », sinon l'aide ne peut être apportée aux survivants – les blessés et les personnes qui souffrent – et l'aide humanitaire fournie à ceux dans le besoin. Même la Force intérimaire des Nations Unies au Liban n'a pas de liberté de circulation et commence à manquer des produits de première nécessité. À la lumière de ces conditions et de ces dangers, il était rassurant d'entendre le Secrétaire général déclarer : « nous n'allons pas abandonner la population libanaise en ces moments de détresse ».

L'enlèvement des soldats israéliens par le Hezbollah était à la fois irréflecti et insensé et cet acte doit être condamné. Dans le climat extrêmement tendu du Moyen-Orient, cet acte a été conçu sur mesure pour provoquer une réponse d'Israël, réponse qu'il a obtenue. Israël n'a pas perdu de temps pour décrire

cette action du Hezbollah comme un acte de guerre. Et ce qui a suivi est, en effet, la guerre. La réponse a été si excessive, si destructrice et si inhumaine qu'on en remet en question les motivations véritables d'Israël. Israël a déclaré une guerre unilatérale au Liban, citant l'action injustifiée du Hezbollah comme justification de la destruction incessante et massive de l'infrastructure et du châtement collectif du peuple libanais.

La réaction d'Israël devait-elle être aussi disproportionnée et la situation justifiait-elle d'effacer virtuellement une nation et son infrastructure physique? Cette guerre en est à son dixième jour et se poursuit au moment où je parle, provoquant des pertes et des souffrances indicibles des deux côtés. Le droit de tout pays à la légitime défense est inscrit dans la Charte des Nations Unies. Inhérent à ce droit, cependant, est le principe, ainsi que la responsabilité, d'une réponse légitime à l'agression. L'attaque à grande échelle d'Israël qui n'a pas rencontré d'opposition et sa destruction systématique, sous nos yeux, d'un État souverain, Membre de l'Organisation, ne peut sous aucun prétexte se justifier par la légitime défense. Le siège du Liban est illégal, sans fondement et dangereux. Il est totalement inacceptable, injustifié et immoral de mettre tout un pays à genoux en le soumettant de tous les côtés à des bombardements et à un blocus impitoyables et implacables.

Le Liban est soudainement devenu une grande prison et en proie à une énorme crise humanitaire, dont la population au désespoir crie : « Où est la communauté internationale? Où est le Conseil de sécurité? » Si la destruction d'un État souverain a moins d'importance que la capture ou le décès d'un ou deux soldats, cela n'est-il pas effrayant pour notre civilisation? Où se trouve le principe de proportionnalité? Condamnons-nous cet acte bizarre empreint d'impunité, une sorte de loi de la jungle qui n'a pas d'équivalent dans un passé proche? N'entendrons-nous pas le pur désespoir du Premier Ministre libanais qui se lamentait parce que son pays a été dévasté et qu'aucun gouvernement ne peut survivre sur les ruines d'un pays? À n'en pas douter, les événements des 10 derniers jours ont créé un précédent dangereux en matière de gouvernance internationale et de relations entre les États.

Il a été tout aussi consternant d'observer l'inaction du Conseil de sécurité et des principaux acteurs de la communauté internationale, dont un grand nombre a adopté la posture classique des trois singes

qui n'ont rien vu ni entendu et qui ne diront rien. Le monde est virtuellement dépourvu de chefs, c'est le moins qu'on puisse dire, pour ce qui est d'obtenir la cessation immédiate des hostilités qui est nécessaire de toute urgence. Nous nous trouvons à présent face à un problème particulièrement épineux, chaque partie s'évertuant à se montrer plus récalcitrante au compromis que l'autre. Les conséquences pour la région ne peuvent être que l'escalade de la violence et la destruction, les perspectives de paix et de sécurité échappant de plus en plus à tous.

Encore une fois, comme le Secrétaire général l'a fait observer, quels que soient les dommages que les opérations israéliennes infligent aux capacités militaires du Hezbollah, elles ne réussiront pas ou peu à saper le soutien populaire dont bénéficie ce dernier au Liban ou dans la région. Les actes d'Israël sont perçus tels qu'ils sont : un châtement collectif infligé à toute la population civile du Liban. Comme l'a signalé un analyste, ce que nous voyons à la télévision jour après jour n'est que pure arrogance, une déformation de la réalité et une projection de la supériorité militaire – tout ceci au détriment d'un règlement global, véritable et pacifique du conflit.

Nous convenons qu'il faudra, en temps utile, organiser d'urgence une conférence internationale sur la situation au Liban, mettre sur pied une force de maintien de la paix capable de maintenir la paix dans la région, et organiser rapidement une conférence des donateurs pour obtenir les fonds nécessaires au relèvement, à la reconstruction et au développement du Liban. Malheureusement, tandis que le Conseil de sécurité et les acteurs principaux gardent un silence total tandis que le carnage se poursuit, chaque heure qui passe rend plus difficile les progrès vers la réalisation de ces objectifs.

Nous savons tous que suite à l'enlèvement d'un soldat israélien à Gaza par des combattants palestiniens, il y a quelques semaines, acte que nous avons condamné, Israël a déclenché une guerre totale, bombardant et détruisant des infrastructures vitales, notamment des centrales électriques, et privant des centaines de milliers de civils d'électricité et d'eau dans la chaleur épouvantable de l'été. Le blocus de Gaza et le châtement aveugle, disproportionné et collectif des Palestiniens se poursuivent. Nous demandons instamment à Israël de lever le siège et de permettre aux secours humanitaires d'atteindre les personnes touchées.

L'appel passionné lancé par le Secrétaire général à Israël hier au Conseil en faveur de la réouverture des points de passage – sans quoi, dit-il, « Gaza restera pris dans une spirale de souffrances et de chaos et la région continuera de s'embraser » (S/PV.5492, p. 5) – doit être entendu. Comme nous le savons tous, tant qu'Israël n'accepte pas les droits des Palestiniens et ne cesse de recourir à des demi-mesures et de poser des actes unilatéraux qui portent préjudice aux questions relatives au statut définitif, et tant qu'il ne négocie pas en toute bonne foi, l'on ne pourra, hélas, espérer que le cercle vicieux de la violence soit rompu. Ce qu'il faut de la part d'Israël, c'est l'audace, la détermination et la clairvoyance d'utiliser son pouvoir pour faire la paix avec ses voisins, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Cela devrait être fait depuis longtemps.

De toute évidence, comme nous le savons tous à présent, la paix et la sécurité au Moyen-Orient ne s'obtiendront ni par le seul recours à la force ni par un orgueil mal placé, mais par le pragmatisme et le réalisme. La sécurité pour tous ne s'obtient pas par le conflit et la guerre sans fin mais par un désir de paix véritable qui reconnaît l'existence et les droits de tous les peuples de la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande a observé avec une profonde préoccupation l'escalade des hostilités au Moyen-Orient, qui impliquent le territoire palestinien occupé, Israël et le Liban. Nous condamnons les pertes en vies humaines dans la population civile innocente et la destruction de l'infrastructure civile vitale. Nous prions instamment toutes les parties de renoncer à la violence, de respecter le droit international et de donner aux facilitateurs et aux médiateurs internationaux une chance de relancer le processus de paix.

Nous condamnons le meurtre et la détention de soldats israéliens par la branche militaire du Hamas et du Hezbollah. Les soldats doivent être immédiatement libérés, sains et saufs. Le Hezbollah doit cesser ses attaques à la roquette contre Israël, qui ont fait des morts parmi la population civile. Les États qui exercent une influence sur le Hamas et le Hezbollah doivent s'efforcer de faire preuve de retenue, dans l'intérêt général de la communauté internationale. Il faut faire comprendre au Hamas et au Hezbollah que la

confrontation et la violence détruisent toutes les perspectives de règlement pacifique au Moyen-Orient.

Dans le même temps, nous ne saurions accepter l'argument selon lequel Israël a agi de façon proportionnée ou avec précaution. Ses attaques contre les territoires palestiniens occupés et le Liban, visant des militants et l'infrastructure, ont également détruit des logements et fait des centaines de morts, principalement parmi les civils. Israël cause bien plus de souffrances en privant les populations des produits de première nécessité et en forçant des centaines de milliers de personnes à se déplacer. Israël doit entendre les nombreux appels qui lui sont lancés pour qu'il fasse preuve de retenue et autorise l'accès entier et immédiat aux secours. Il doit libérer les responsables de l'Autorité palestinienne qu'il détient.

Le Secrétaire général doit être félicité pour les efforts qu'il déploie en vue d'obtenir un cessez-le-feu immédiat et d'entamer le processus de négociation et de règlement de la crise. Il aura pour ce faire besoin de l'appui entier et actif du Conseil de sécurité. La Nouvelle-Zélande appuie ses propositions dans leurs grandes lignes et demande instamment au Conseil de sécurité de les accueillir favorablement.

L'on n'est jamais parvenu à remédier aux causes profondes du conflit au Moyen-Orient. Le message extrémiste, que nous déplorons, a résonné là où règnent l'injustice, le dénuement, la peur et le désespoir. Cette philosophie est très dangereuse pour la région du Moyen-Orient et pour le reste du monde. Après l'obtention d'un cessez-le feu au Liban et le règlement des causes immédiates du conflit, il faudra entamer des négociations pour une paix globale dans la région, si nous voulons éviter de telles crises à l'avenir.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de l'Inde.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour la compétence avec laquelle vous assumez vos fonctions à la présidence du Conseil. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadrice du Danemark pour sa présidence du Conseil le mois dernier.

L'Inde est gravement préoccupée par l'escalade des tensions en Asie occidentale résultant des événements survenus dans la bande de Gaza et à la

frontière israélo-libanaise et au Liban, qui risquent d'enflammer la région et d'étendre le conflit.

L'Inde a condamné l'enlèvement de deux soldats israéliens le 12 juillet 2006 et a lancé un appel en faveur de leur libération immédiate. Nous avons également condamné dans les termes les plus vigoureux la riposte militaire excessive et disproportionnée d'Israël, qui a pris pour cible l'infrastructure civile, notamment l'aéroport de Beyrouth, et qui a fait des morts et des blessés parmi la population civile innocente, notamment des femmes et des enfants. La responsabilité de protéger femmes et enfants dans les conflits doit être réelle et non théorique.

Un ressortissant indien a été tué et plusieurs autres blessés dans les bombardements qui ont frappé le Liban. Rien ne peut justifier que l'on prenne des civils et l'infrastructure civile pour cible. Cela mérite d'être condamné et est contraire au droit international.

Dans son exposé au Conseil de sécurité hier, le Secrétaire général a lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu en vue de prévenir de nouvelles pertes en vies humaines, de fournir un accès humanitaire et de donner une chance à la diplomatie. En outre, le Secrétaire général a élaboré les éléments d'un plan suggéré par la mission de l'ONU envoyée dans la région, qui, selon lui, doit être à la base d'un cessez-le-feu durable. Nous pensons que la communauté internationale ne saurait garder plus longtemps le silence face à la grave escalade du conflit, qui a touché les populations civiles, alors qu'une crise humanitaire se profile. Il faut craindre une contagion du conflit qui risque de s'étendre au-delà de la région.

Le plan du Secrétaire général offre une base de discussions solide pour le Conseil de sécurité sur la manière dont la question doit être abordée. Un cessez-le-feu total et immédiat serait conditionné par le retour des soldats israéliens capturés, par l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble de son territoire et la mise en place de mesures immédiates pour fournir au peuple libanais des secours et une aide à la reconstruction, et, par conséquent, par le retrait des forces israéliennes.

En tant que grand fournisseur de contingents, tant à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qu'à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), l'Inde est préoccupée par les conditions dans lesquelles les Casques bleus des Nations Unies présents dans cette

zone de conflit doivent s'acquitter de leurs fonctions. Le Secrétaire général, lorsqu'il a fait le point de la situation de la FINUL hier, a indiqué que la Force n'avait aucune liberté de circulation, ce qui l'empêche même de fournir une escorte humanitaire aux personnes déplacées, qu'elle avait des difficultés à recevoir les ravitaillements indispensables et qu'elle était exposée à des risques considérables du fait des échanges de tirs qui ont lieu. Ces éléments sont une très grave source de préoccupation. Les restrictions imposées de manière unilatérale à la FINUL doivent être levées et le mandat de l'ONU ainsi que l'inviolabilité de son personnel doivent être respectés.

Tout aussi préoccupante est la situation dans la bande de Gaza. Le 12 juin, l'Inde a condamné les assassinats de civils innocents, y compris des femmes et des enfants, par les forces de défense israéliennes, lors d'une attaque injustifiée perpétrée le 9 juin. L'Inde a également condamné l'incident survenu au point de passage de Kerem Shalom près de Gaza, le 25 juin, et qui a entraîné la menace de représailles massives de la part d'Israël.

L'Inde est gravement préoccupée par les épreuves et les souffrances qu'endure le peuple palestinien du fait de l'évolution de la situation à Gaza et en Cisjordanie, une situation qui, si je puis me permettre d'ajouter, est exacerbée par la destruction par Israël des infrastructures palestiniennes, notamment les routes, les ponts et les centrales électriques. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime que près de la moitié de la population de la bande de Gaza est actuellement sans électricité, et que cette situation pourrait se poursuivre pendant encore neuf mois. Cette capacité réduite affecte l'approvisionnement en eau, avec un accès quotidien réduit de moitié pour les familles dans certaines parties de la bande de Gaza. L'Inde condamne l'arrestation totalement injustifiée et la poursuite de la détention des ministres de l'Autorité palestinienne et des membres du Conseil législatif palestinien. Il n'existe aucune justification d'aucun ordre à une telle action menée contre des représentants dûment élus du peuple palestinien. Nous demandons instamment à Israël de relâcher ces personnes immédiatement et sans condition.

La communauté internationale doit appeler à la cessation immédiate des hostilités des deux côtés, prôner la plus grande retenue, en particulier en ce qui concerne le recours excessif à la force, et exhorter au retour au dialogue. Nous renouvelons également notre appel pour que toutes les parties renoncent à la

violence et règlent leurs différends par des moyens pacifiques. Israël doit arrêter son offensive, retirer ses forces des positions qu'elles occupent à l'intérieur de Gaza et relâcher toutes les personnalités politiques et autres citoyens palestiniens. Dans le même temps, les dirigeants palestiniens doivent tout mettre en œuvre pour faciliter la libération du soldat israélien et empêcher toute escalade du conflit résultant d'attaques à la roquette lancées contre Israël et d'autres actes extrémistes menés par des militants.

En réponse à la demande des autorités palestiniennes, et conformément à sa politique traditionnelle et historique de solidarité et d'aide au peuple palestinien, le Gouvernement indien a décidé d'accorder une aide humanitaire immédiate d'une valeur de 100 millions de roupies au peuple palestinien afin d'améliorer quelque peu la situation difficile dans laquelle il se trouve. Cette aide intervient en complément des quelque 700 millions de roupies d'aide promis, l'année dernière, lors de la visite du Président Abbas en Inde. Cette assistance prendra principalement la forme de médicaments et de matériel médical permettant de sauver des vies, ainsi que l'ont demandé les autorités palestiniennes.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de la cessation immédiate de la violence aveugle et disproportionnée dans le conflit israélo-palestinien, et de la réouverture des points de passage qui ont été fermés. Il est regrettable que le Président Abbas soit maintenu à Gaza sans communication avec le monde extérieur depuis ces trois dernières semaines et qu'aucune rencontre ne lui soit autorisée. La communauté internationale doit appuyer le processus de paix pour Gaza et l'appel du Président Abbas en faveur d'un dialogue véritable avec le Gouvernement israélien.

Nous sommes absolument persuadés qu'une solution négociée à ce conflit de longue date est la seule manière de garantir à long terme la paix, la sécurité et la stabilité de la région, qui permettront en retour la création un État palestinien viable, uni et souverain, vivant dans l'harmonie et la coexistence pacifique avec Israël.

Pour terminer, il est vital que la communauté internationale agisse pour mettre fin immédiatement aux hostilités et faire en sorte que le conflit ne s'étende pas à la région tout entière, l'entraînant ainsi dans le chaos. Nous appuyons le rôle joué par les puissances régionales pour tenter de trouver une porte de sortie à

la crise, dans la mesure où les solutions imposées par des mesures unilatérales risquent de ne pas être viables. Une solution globale à la situation en Asie mineure, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, est le meilleur moyen d'aller de l'avant. Notre engagement en faveur de la cause palestinienne a été clairement expliqué par le Mahatma Gandhi, Jawaharlal Nehru, Indira Gandhi et d'autres dirigeants encore. Ce qu'écrivit Jawaharlal Nehru, l'un des pères fondateurs du Mouvement des pays non alignés, dans une lettre adressée à Albert Einstein le 11 juillet 1947, garde toute sa pertinence aujourd'hui :

« Personnellement, je ne vois pas comment ce problème peut être résolu par la violence et le conflit d'un côté ou de l'autre. Même si la violence et le conflit peuvent parvenir à certaines fins à un moment donné, ils n'ont forcément qu'un caractère temporaire. J'espère sincèrement qu'un accord sous quelque forme que ce soit pourra être trouvé entre les Arabes et les Juifs. Mais je ne crois pas qu'une puissance extérieure pourra imposer ses vues ou forcer quelque nouvel arrangement de manière définitive contre la volonté des parties concernées. »

Le Président : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Chili. Je lui donne la parole.

M. Muñoz (Chili) (parle en espagnol) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette très importante séance.

Le Gouvernement chilien regrette vivement la situation qui prévaut actuellement au Moyen-Orient en conséquence de l'escalade de la violence qui est intervenue dans la région. Nous condamnons les actions disproportionnées entreprises par les forces israéliennes, qui ont causé des centaines de morts au Liban, en majorité des civils, ainsi que la destruction délibérée des infrastructures dans la bande de Gaza et au Liban, ce qui risque d'entraîner une catastrophe humanitaire.

Dans le même ordre d'idée, nous condamnons les attaques perpétrées par le Hezbollah, qui ont entraîné la mort de civils et l'enlèvement de deux soldats. Les attaques aveugles au moyen de missiles lancées contre les villes du nord d'Israël sont inadmissibles. Les soldats capturés doivent être libérés, de même que les représentants de l'Autorité palestinienne toujours détenus à Gaza.

Les faits que je viens d'évoquer ne font qu'aggraver l'engrenage de la violence qui compromet la paix et la stabilité dans toute la région. C'est pour cette raison que nous lançons aux parties concernées un appel pour qu'elles mettent immédiatement fin aux affrontements armés et que les forces israéliennes se retirent du Liban et de la bande de Gaza. Nous lançons aussi un appel pour que cessent la violence et les attaques aveugles du Hezbollah et pour que le Gouvernement libanais exerce sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, avec l'aide de la communauté internationale, si Beyrouth en fait la demande.

Nous appuyons fermement les propositions faites hier par le Secrétaire général, en vue d'ouvrir une voie diplomatique, au moyen d'une série de mesures concrètes permettant de faire face à la situation d'urgence et d'apporter une solution que nous espérons durable à cette crise.

Le Chili compte plusieurs membres de son armée au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et il entend poursuivre cette collaboration selon les orientations proposées par le Secrétaire général.

Pour ce qui est de la grave crise humanitaire qui frappe les peuples de la Palestine et du Liban, le Gouvernement chilien a pris les mesures suivantes.

Premièrement, nous avons appuyé la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui a décidé de dépêcher une mission spéciale chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Palestine. Deuxièmement, nous avons envoyé un don de médicaments pour aider à pallier, en partie, la grave situation humanitaire et sanitaire de la population palestinienne à Gaza. Troisièmement, nous allons envoyer prochainement des médicaments et d'autres formes d'aide humanitaire aux milliers de civils touchés par les bombardements dans le centre et le sud du Liban. Quatrièmement, en ce moment même, un Boeing 707 est en route pour Damas afin de rapatrier les nombreux Chiliens et autres ressortissants et latino-américains actuellement pris au piège de ce conflit.

Enfin, Monsieur le Président, nous réitérons notre appel à la reprise du dialogue et au retour à la raison. L'histoire de la région montre que les solutions militaires ont toujours échoué et que ce sont toujours les innocents qui payent le plus lourd tribut.

Le Gouvernement chilien réitère l'importance qu'il y a à respecter rigoureusement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le règlement pacifique des différends, la condamnation de l'emploi ou de la menace d'emploi de la force et l'application pleine et entière de toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Arias Cárdenas (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais, au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, saluer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela condamne les incursions militaires effectuées dans les territoires palestiniens occupés et dans le territoire libanais ainsi que la violation de l'espace aérien de la Syrie. Les événements de ces derniers jours ont atteint un degré de gravité jusqu'ici inconnu. Dans cette même salle où des mesures efficaces auraient dû être prises pour empêcher les pertes en vies humaines et les destructions de biens, nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes de tous les pays touchés par ces abominations.

Les territoires et les peuples libanais et palestinien ont été frappés sans discernement. Une campagne de bombardements est actuellement menée contre les infrastructures physiques du Liban et de la bande de Gaza. Des ponts et des centrales électriques, qui couvrent les besoins énergétiques de la population, ont été détruits. Le Liban est soumis à un blocus terrestre, maritime et aérien. Ces incursions hors de toute proportion ont déstabilisé la région du Moyen-Orient. Il convient par ailleurs de souligner que le tiers des victimes sont des enfants. Le Venezuela condamne ces actes et exige un cessez-le-feu immédiat.

Ayant essayé des attaques, le personnel des Nations Unies qui aide les victimes au Liban n'est pas en mesure d'accomplir sa mission de secours auprès de ceux qui sont touchés par le conflit.

Nous condamnons la détention des parlementaires et des membres de l'Autorité palestinienne. Ces actes constituent une violation flagrante du droit

international. L'élection libre d'un certain courant politique par le peuple palestinien ne saurait justifier cette conduite déplorable.

Notre pays est convaincu que, pour que la paix et la sécurité internationales soient maintenues, les relations entre les États doivent, indépendamment de leurs différences idéologiques, culturelles et politiques, reposer sur le respect rigoureux des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que sur le respect du droit international, y compris le principe de la coexistence pacifique des États.

Le Conseil de sécurité ne peut se faire le complice de ces destructions et de ces morts. Cela fait déjà longtemps qu'une politique obstructionniste est poursuivie au sein du Conseil de sécurité afin d'empêcher que la question du Moyen-Orient, y compris celle de Palestine, soit traitée d'une manière équilibrée, juste et consensuelle. Ce traitement inégal ne saurait contribuer à un règlement global, juste et durable au conflit israélien-arabe. Le Conseil de sécurité est tenu de s'acquitter de son rôle d'une manière courageuse et responsable.

Le récent recours au veto peut être considéré comme une complicité aux meurtres et aux destructions qui sont commis en ce moment même au Moyen-Orient.

À l'ONU, nous assistons ainsi à un nouveau scandale qui vient s'ajouter à la liste déjà longue des échecs lamentables qui entachent l'histoire de l'Organisation : l'Iraq, l'Afghanistan, le Rwanda... En finira-t-on un jour avec la mort et la destruction?

Face à l'impuissance du Conseil de sécurité, on ne peut exclure l'idée d'invoquer la résolution du 3 novembre 1950, intitulée « Union pour le maintien de la paix », pour demander la convocation d'une session d'urgence de l'Assemblée générale afin d'examiner, d'une manière approfondie, transparente et démocratique, la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, et adopter une résolution qui ne pourrait faire l'objet d'un veto.

Le Gouvernement vénézuélien réitère sa solidarité à l'égard des victimes innocentes et appelle les États Membres de l'Organisation à unir leurs efforts pour obtenir l'arrêt immédiat des hostilités et la reprise des négociations et atteindre la paix tant recherchée à laquelle ont droit tous les peuples du monde.

Le Président : Je donne la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

En cette heure difficile, Cuba réaffirme sa solidarité envers les peuples palestinien et libanais, une nouvelle fois victimes d'une agression cruelle et cynique du régime de Tel-Aviv.

Nous sommes de nouveau réunis dans cette salle pour examiner les atteintes, continues et flagrantes, à la paix et à la sécurité internationales pendant que cet organe de l'ONU, pourtant censé, aux termes de la Charte, faire face aux actes d'agression, reste les bras croisés, adoptant une nouvelle fois l'attitude de deux poids, deux mesures à laquelle il nous a habitués.

Israël poursuit et intensifie ses attaques militaires contre le peuple palestinien en dépit des condamnations vigoureuses de la communauté internationale. Chaque jour apporte son nouveau lot de victimes innocentes. Chaque jour, la situation se dégrade davantage pour plus d'un million de civils sans défense, à mesure que sont détruites les infrastructures nécessaires à sa survie. Dans les territoires illégalement occupés, la situation humanitaire, déjà déplorable, continue d'empirer.

Cuba condamne cette agression inhumaine et criminelle qui cherche délibérément à étouffer la résistance du peuple palestinien par des moyens économiques et militaires. Le Conseil de sécurité garde le silence et semble incapable de prendre des mesures énergiques contre l'agresseur. Par son inaction, le Conseil de sécurité garantit l'impunité à cette barbarie.

Cette agression qui perdure et reste impunie a commencé à saper l'esprit de concorde entre les forces politiques palestiniennes, pourtant nécessaire pour une reprise des pourparlers de paix entre Palestiniens et Israéliens conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Israël continue d'agir dans l'impunité, sous le couvert du veto des États-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité. Il y a quelques jours à peine, ce pays a pour la trentième fois exercé son droit de veto contre un projet de résolution relatif aux territoires palestiniens occupés. Une fois de plus, la puissance hégémonique paralyse le Conseil et fait fi de la volonté de la majeure partie de la communauté internationale.

Un front d'agression ne semble pas être suffisant pour l'État sioniste. Depuis le 12 juillet dernier, Israël

a lancé une nouvelle opération militaire à grande échelle, cette fois contre la République libanaise. Le nombre des civils tués augmente chaque jour, la destruction de l'infrastructure du pays se poursuit, y compris les pistes d'atterrissage de l'aéroport international de Beyrouth, et l'approvisionnement en eau et en électricité de la population civile est sérieusement affecté.

Outre son agression, le Gouvernement israélien a imposé un blocus maritime et aérien strict à tout le pays et a menacé directement et clairement de poursuivre cette agression et de raser les banlieues du sud de la capitale libanaise, comme autre preuve de sa politique génocidaire connue contre les populations arabes.

Cuba a dénoncé à un nombre incalculable d'occasions la violation par Israël de toutes les règles du droit international, qui attaque militairement un pays souverain sous le prétexte spécieux de « protéger sa sécurité » grâce au soutien économique et militaire et la complicité flagrante et perfide du Gouvernement des États-Unis qui garantit l'impunité au régime agresseur grâce à son droit de veto et qui a servi de rempart au sein du Conseil de sécurité pour empêcher tout type de condamnation.

Une fois encore, la passivité du Conseil de sécurité face aux sujets qui gênent Washington et ses alliés pourrait déboucher sur une nouvelle crise humanitaire qui aurait des conséquences graves touchant toute cette région.

Le 16 juillet dernier, le Ministère des affaires étrangères de la République de Cuba a publié une déclaration exprimant sa condamnation la plus énergique de cette agression militaire israélienne sauvage contre la République libanaise et exhortant la communauté internationale et les forces pacifiques à se mobiliser pour exiger d'Israël qu'il mette fin immédiatement à ces actes de barbarie, qu'il restitue les territoires occupés au Liban et qu'il respecte les règles les plus élémentaires du droit international.

Nous avons été convoqués précisément pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous nous demandons de quelle autre question relative à la région le Conseil pourrait être saisi dans la situation actuelle si ce n'est de la barbarie israélienne contre le peuple palestinien et de l'agression rusée contre un État souverain, la République libanaise? Par conséquent, la seule conclusion valide d'une séance de ce type serait

d'adopter des mesures pour que cessent le génocide et l'agression et pour que soient condamnés le génocidaire et l'agresseur.

Ainsi, nous réaffirmons à nouveau que le Conseil de sécurité doit agir sans délai et assumer les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies. Cet organe ne peut continuer de garder un silence complice face à ces événements graves qui compromettent la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Abdelsalam (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous nous félicitons de votre initiative, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique. Nous espérons que nos délibérations réveilleront la conscience de la communauté internationale et mettront fin aux actes barbares qui ont choqué le monde. Il s'agit d'une tragédie qui nous renvoie à la loi de la jungle.

Nous prenons la parole devant le Conseil aujourd'hui au moment où la machine de guerre israélienne se livre à un massacre. Elle est prise d'une crise de folie meurtrière, tuant aveuglement des civils libanais innocents et non armés, faisant couler le sang des enfants et des femmes, y compris celui des personnes âgées, des handicapés et des malades. Elle a fait couler le sang de personnes innocentes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Elle a détruit délibérément les habitations et a tué et blessé des centaines de personnes. Toutes ces actions se poursuivent au moment même où nous prenons la parole, cependant un silence suspect se fait sur le sujet. Nous sommes choqués que tous ces meurtres et toute cette destruction soient commis sous le prétexte de la légitime défense – un prétexte qui semble avoir des pouvoirs magiques. Il laisse le génie s'échapper de la bouteille afin de permettre la poursuite des meurtres et de la destruction.

Nous condamnons les opérations militaires israéliennes et les bombardements qui ont pris pour cible l'infrastructure libanaise. Les Israéliens ont bombardé l'aéroport international de Beyrouth. Ils ont détruit les ponts, les ports maritimes et les quartiers résidentiels. Les bombes et les missiles israéliens ont tué des familles entières, et le nombre des victimes se compte maintenant par centaines. Plus d'un million de citoyens non armés a été obligé de fuir. Ceux-ci ont été déplacés ou sont confinés dans des abris dans des conditions humanitaires désespérées et requièrent une

aide humanitaire d'urgence de la part de la communauté internationale.

Le Soudan condamne fermement le terrorisme d'État systématique et méthodique perpétré par Israël d'une manière jusqu'à présent sans précédent. Cela devrait rappeler à tout le monde que nous sommes réunis sous la bannière de cette Organisation pour défendre fermement les règles du droit humanitaire, les articles de la Charte et les garanties fournies par les organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité. Tous les États Membres devraient continuer à défendre fermement ces principes sur un même pied d'égalité. Où est maintenant cette égalité? Un État s'est moqué de toutes ces règles et de tous ces engagements et les a violés. Où est la volonté politique du Conseil de sécurité de répondre aux attentes des peuples du monde et de mettre fin à la pratique du terrorisme d'État et au meurtre des civils innocents, à la destruction de l'infrastructure et à l'emploi excessif, aveugle et injustifié de la force?

Le monde était agacé il y a quelques jours lorsqu'il a été témoin de l'échec total du Conseil à mettre fin à l'agression israélienne contre Gaza et les autres territoires palestiniens occupés. Nous disons cela afin qu'Israël ne pense pas qu'il perpète ces crimes sous le couvert du Conseil.

Nous appelons à ce que des mesures résolues soient prises pour mettre fin à la guerre israélienne contre le Liban et pour trouver une solution juste à la crise. La communauté internationale devrait assumer ses responsabilités. Le Conseil devrait agir premièrement pour obtenir un cessez-le-feu global et immédiat sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies; deuxièmement, la restitution de tous les territoires libanais occupés; et, troisièmement, la libération de tous les prisonniers et détenus libanais des prisons israéliennes. Quatrièmement, il devrait répondre à l'appel à l'aide du Liban et fournir l'aide humanitaire d'urgence et lever le blocus aérien, maritime et terrestre imposé au Liban par Israël. Cinquièmement, il doit tenir Israël responsable de la crise humanitaire et de la destruction de l'économie du Liban et exiger des indemnités pour cette destruction. Sixièmement, il faut qu'un plan d'urgence soit conçu pour reconstruire le Liban auquel participeront les pays amis et les organisations internationales. Enfin, le Conseil doit exiger d'Israël la cessation immédiate du crime de génocide contre le peuple palestinien.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : La violence fait aujourd'hui encore une fois rage au Moyen-Orient. Ce sont les civils de tous bords qui paient le plus lourd tribut. Nous présentons aux familles de toutes les victimes touchées par cette crise nos sincères condoléances. Les Canadiens ont été directement touchés par cette crise. Récemment, huit Canadiens qui rendaient visite à de la famille ont été tués dans le Sud-Liban. Au moment où nous prenons la parole, le Canada œuvre ardemment pour venir au secours de ses ressortissants et de ceux qui souhaitent quitter le Liban.

Dans la région, la dynamique doit changer. Les pays démocratiques et souverains comme le Liban ne peuvent pas être pris en otage par les terroristes. Comme nous l'avons tous vu à notre grande consternation, les actes indépendants d'organisations terroristes, encouragés par les pays qui les soutiennent, peuvent rapidement entraîner les pays voisins dans les hostilités. Cela n'est dans l'intérêt de personne.

La crise au Liban s'est aggravée à un rythme alarmant et les victimes sont essentiellement des civils innocents au Liban et en Israël. Le Hezbollah a violé la souveraineté d'Israël, sans provocation. La réaction d'Israël à l'enlèvement et au meurtre de ses soldats intervient dans l'exercice de son droit à la légitime défense. Le Groupe des Huit (G-8) a souligné ce principe dans sa déclaration du 16 juillet à Saint-Petersbourg, à laquelle le Canada souscrit pleinement et qui appelle Israël à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter de faire de nouvelles victimes parmi la population civile innocente et d'endommager l'infrastructure civile, et à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de déstabiliser le Gouvernement libanais.

Il est à présent clair que les objectifs du Hezbollah allaient bien au-delà de l'enlèvement de soldats israéliens. Il est évident que l'enlèvement n'était que le prélude à une offensive majeure destinée à infliger le plus de souffrances possible, ce que prouvent les tirs aveugles de centaines de roquettes sur les zones urbaines d'Israël, qui ont eu des conséquences dévastatrices, notamment la mort de personnes innocentes. Le but est de saboter le dialogue politique démocratique interne au Liban, qui a notamment pour objectif d'appliquer la résolution 1559

(2004). Enfin, le but est également de servir les intérêts des partisans du Hezbollah à Damas et à Téhéran.

Cet organe a adopté la résolution 1559 (2004) dans l'intention sincère de désarmer l'organisation terroriste du Hezbollah. Il est tragique pour le Liban que depuis lors, on ait laissé le Hezbollah opérer en toute impunité dans le sud du pays. C'est le peuple libanais qui continue à en payer les conséquences. Pour l'aider, le Canada contribue déjà à l'action humanitaire internationale.

Bien que le Gouvernement libanais se trouve face à un formidable défi, la Syrie et l'Iran, pays qui ont incité et aidé le Hezbollah par des moyens financiers et militaires, doivent rendre des comptes. Il est également essentiel que tous les pays de la région qui ont une influence sur cette organisation terroriste préconisent la fin de la violence et la reconnaissance du droit d'Israël d'exister.

C'est le Hezbollah qui peut décider de mettre un terme à cette violence insensée. Il doit cesser les attaques à la roquette et libérer les soldats enlevés.

Le Canada réaffirme l'appel lancé par le G-8 au Conseil de sécurité pour qu'il examine rapidement la possibilité de déployer une présence internationale de sécurité et de suivi au Liban. Cette présence devra s'accompagner d'un cadre politique destiné à réunir les conditions nécessaires à la stabilité et à une paix durable. Le Canada s'associe à l'appel lancé par le G-8 au Conseil en vue de concevoir un plan pour la pleine application de la résolution 1559 (2004). Cet organe doit jouer un rôle dans l'application de cette résolution et nous saluons les efforts du Secrétaire général à cet égard.

La situation à Gaza est également très préoccupante. Le Canada s'est engagé à appuyer le Président Abbas et continue d'appeler l'Autorité palestinienne à prendre des mesures immédiates pour apporter paix et stabilité à son peuple. Le règlement de cette crise commence par la cessation des tirs de roquettes Qassam sur les villes israéliennes et par le retour immédiat et sans condition du jeune caporal israélien auprès de sa famille.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada prie instamment Israël de faire preuve de la plus grande modération dans ses opérations à Gaza et de respecter le droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la libre circulation des produits de première nécessité. L'infrastructure civile

de la bande de Gaza a déjà été en grande partie détruite. Les victimes civiles se font chaque jour plus nombreuses. En définitive, la seule issue est un règlement négocié.

Le Canada souscrit aux conditions définies par le Quatuor pour l'Autorité palestinienne – c'est-à-dire reconnaître le droit fondamental à l'existence d'Israël, ensuite accepter les accords signés antérieurement et, finalement, renoncer à la violence. L'arrêt de la violence inclut la reconnaissance d'Israël comme voisin légitime et de son droit à une sécurité durable. Il inclut aussi la reconnaissance du droit des Palestiniens à leur propre État indépendant, viable et capable de réaliser les aspirations de sa population.

Enfin, il appartient à toutes les parties de s'employer à faire cesser la violence. Ensuite seulement, la communauté internationale pourra commencer à réparer les terribles dégâts qui ont été causés depuis une semaine et définir un processus permettant d'apporter une solution durable à ce conflit qui dure depuis trop longtemps. Non seulement le Conseil de sécurité, mais l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et leurs États Membres doivent jouer un rôle plus considérable au Moyen-Orient si nous voulons instaurer la sécurité et la stabilité à long terme dans la région.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Guatemala.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (parle en espagnol) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public, qui permet aux pays non membres du Conseil d'exprimer leur point de vue au sujet de la terrible détérioration de la situation au Moyen-Orient, qui met la sécurité de toute la région en grand danger.

Tout comme la majorité des délégations qui ont participé à ce débat, la délégation guatémaltèque souhaite dire sa préoccupation et ses regrets devant l'aggravation de la crise au Moyen-Orient. À cet égard, ma délégation s'associe à l'intervention que prononcera le Représentant permanent de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Guatemala déplore la mort tragique de civils innocents ces derniers jours, en raison de la crise entre Israël et le Liban, qui est venue s'ajouter aux événements survenus dans la bande de Gaza, depuis le 25 juin dernier. Le Guatemala, préoccupé par cette grave situation, lance un appel aux parties pour

qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue. Nous insistons également sur la primauté des moyens diplomatiques et politiques. Nous exhortons toutes les parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre la situation actuelle par des moyens pacifiques, afin de mettre un terme aux hostilités.

Nous prions instamment les parties de respecter à tout moment le droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous leur rappelons leur responsabilité pour ce qui est de protéger la vie des civils et de s'abstenir d'attaquer l'infrastructure civile vitale. Il est indispensable de rétablir les systèmes d'approvisionnement en électricité et en eau et de garantir l'accès sans entrave et continu des organismes humanitaires, ainsi que la sécurité du personnel, afin d'éviter une crise humanitaire dans la région, notamment dans la bande de Gaza et au Sud-Liban.

Ma délégation condamne la détention par Israël de responsables et fonctionnaires palestiniens démocratiquement élus. Dans le même temps, nous condamnons l'enlèvement et la détention par des militants palestiniens d'un soldat israélien. Leur libération immédiate est fondamentale si nous voulons empêcher la situation de s'aggraver dans la région. De même, il est indispensable que le Gouvernement de l'Autorité palestinienne adopte des mesures efficaces et immédiates pour améliorer la sécurité et éviter les attaques terroristes contre Israël, notamment les tirs de roquettes sur son territoire.

Nous rappelons notre engagement de collaborer avec toutes les parties dans leur quête d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), ainsi que les accords de la Conférence de Madrid et le principe de la terre contre la paix. En effet, Israël a le droit, tout comme la Palestine, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres.

Le Guatemala déplore et condamne dans les termes les plus énergiques les affrontements provoqués par le Hezbollah dans la zone frontalière entre le Liban et Israël, depuis le 12 juillet dernier, ainsi que les tirs de missiles contre la population civile israélienne dans cette zone. Gravement préoccupé par la montée des tensions dans cette zone, le Gouvernement de mon pays prie à nouveau les parties d'arrêter l'escalade des hostilités, qui marque une nouvelle détérioration dangereuse de la situation dans la région.

Dans ce contexte, le Guatemala exhorte le Gouvernement libanais à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soient libérés le plus rapidement possible et sans condition les deux soldats israéliens enlevés par la milice du Hezbollah. Dans le même temps, nous exhortons le Gouvernement israélien à se retirer dans les plus brefs délais du territoire libanais et à respecter la Ligne bleue, afin de rétablir la stabilité dans la région et de garantir la sécurité de la population civile.

Israël a parfaitement le droit d'agir dans le cadre de la légitime défense. Cependant, il doit faire preuve de modération et veiller à ce que ses actions soient proportionnées et modérées. Notre pays est vivement préoccupé par les opérations militaires israéliennes, en particulier l'emploi excessif de la force, la destruction des infrastructures civiles, notamment des aéroports, réseaux électriques, ponts et routes, ainsi que les attaques effectuées contre des zones peuplées qui mettent en danger la vie de civils innocents et l'imposition d'un blocus maritime, aérien et terrestre contre le Liban. Nous demandons instamment que ces actions cessent immédiatement.

Par ailleurs, nous exigeons que le Hezbollah cesse immédiatement les tirs de roquettes contre le territoire israélien. Ma délégation lance un appel à cesser immédiatement les hostilités et à entamer des pourparlers de paix, sous les auspices des Nations Unies.

À cet égard, nous réaffirmons l'appel que nous avons déjà lancé afin que soient appliquées sans plus tarder les résolutions du Conseil de sécurité, et notamment les résolutions 425 (1978) et 1559 (2004) ainsi que les autres résolutions subséquentes.

Le Guatemala accueille avec satisfaction et appuie l'initiative du Secrétaire général visant à dépêcher une délégation de haut niveau pour contribuer à réduire les tensions, et il demande instamment que soit respecté le droit international humanitaire et que les personnes et les infrastructures civiles soient protégées. Le Guatemala appuie également l'idée du déploiement d'une force multinationale dans la région.

Compte tenu de ce qui précède, nous réaffirmons l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés. Nous estimons, en effet, que le Conseil de sécurité a la responsabilité d'éviter une plus grande polarisation entre toutes les parties concernées et doit contribuer à ce que les parties trouvent d'autres solutions que l'escalade de la violence. Nous considérons le travail

du Conseil comme un effort convergent et complémentaire à l'appui de ceux déployés par les autres acteurs de la communauté internationale, y compris les initiatives prises par le Secrétaire général. Le Conseil de sécurité ne saurait abdiquer ni de sa responsabilité de protéger les civils ni de ses prérogatives en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Guatemala, en tant que nation qui a souffert de la guerre et de son cortège de violence, lance un appel à la raison, à la défense de la vie humaine et à la protection des droits de l'homme pour que cessent la violence et l'intolérance, et pour que l'avenir de la région ne soit pas condamné à plus de souffrances et de ravages.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Badji (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière exemplaire dont vous dirigez les travaux du Conseil pendant le mois de juillet. Je vous sais gré à vous et aux autres membres du Conseil de me donner la possibilité de participer au présent débat, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour examiner la situation très inquiétante qui prévaut au Moyen-Orient. Alors que l'attention du monde entier est principalement axée sur la situation grave qui règne au Liban, les activités militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé se poursuivent sans relâche. Depuis l'intensification par Israël de son opération militaire dans la bande de Gaza, suite à l'enlèvement d'un soldat israélien, le 25 juin, plus de 100 Palestiniens ont été tués, dont de nombreux civils. Des centaines d'autres ont été blessés. Le nombre des victimes augmente également en Cisjordanie où les incursions israéliennes dans les grandes villes se poursuivent.

Les activités militaires menées par la puissance occupante causent également, et ce, de façon délibérée, une crise humanitaire grave pour la population civile innocente. La seule centrale électrique de la bande de Gaza a été détruite par Israël dès le début de son opération et plus d'un million de personnes vivent sans électricité pendant la plus grande partie de la journée, alors que l'électricité est nécessaire notamment pour faire fonctionner les puits qui sont la principale source

d'eau potable. Les initiatives de secours internationales sont constamment entravées, sinon complètement paralysées, par la puissance occupante, du fait de la fermeture presque totale des frontières de Gaza.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien condamne l'utilisation disproportionnée et aveugle de la puissance militaire israélienne contre la population palestinienne. Les attaques délibérées perpétrées par les forces israéliennes contre les biens et l'infrastructure civils dans la bande de Gaza sont en contravention avec le droit international humanitaire. La fermeture persistante des points de passage de la bande de Gaza constitue un châtime collectif infligé à toute une population innocente. Il faut rappeler à Israël que, en tant que puissance occupante, il a l'obligation, en vertu du droit international, de protéger et de préserver les droits de l'homme fondamentaux de la population palestinienne.

Le Comité a également demandé la cessation des tirs de roquettes contre Israël et des autres actes violents commis par des groupes armés palestiniens, qui menacent gravement la vie des civils et ne font que déstabiliser et aggraver une situation déjà fragile.

Le Comité tient également à exprimer son sentiment d'insatisfaction face à l'incapacité de la communauté internationale d'apaiser la situation inquiétante qui règne au Liban et dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous déplorons le fait que le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter un projet de résolution, largement perçu comme un premier pas équilibré pour inviter les parties à mettre fin à la violence et à s'engager vers un cessez-le-feu global. Le Comité estime que le Conseil doit assumer ses responsabilités et contribuer à enrayer l'escalade actuelle qui provoque misère et effusion de sang dans le territoire palestinien occupé.

Le Comité continue d'estimer que l'occupation par Israël du territoire palestinien reste la cause profonde du conflit. Ce conflit très ancien ne saurait avoir de solution définitive sans la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, définis par l'Assemblée générale, en 1974, comme le droit à l'autodétermination, sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit de regagner leurs foyers et de recouvrer leurs biens pour les Palestiniens qui ont été déplacés et déracinés. Le Comité poursuivra ses travaux

conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al-Otaiba (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, je vous félicite pour la manière dont vous présidez le Conseil ce mois-ci, et je vous souhaite plein succès. Je voudrais également saisir l'occasion de remercier votre prédécesseur, la représentante du Danemark, qui a dirigé le Conseil avec sagesse, le mois dernier.

Le Liban et les territoires palestiniens occupés font face à une destruction barbare de la part d'Israël, destruction générale et délibérée de leurs infrastructures sociales et économiques, ainsi qu'au massacre et au déplacement de milliers de leurs habitants, et notamment des enfants, des femmes et des personnes affaiblies, causés par les forces israéliennes qui possèdent les armes les plus perfectionnées, y compris des armes condamnées par la communauté internationale. Ces actes constituent une violation grave et flagrante de toutes les dispositions du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la Convention des droits de l'homme, y compris des conventions de Genève. En outre, ces actions constituent un crime de guerre organisé et relèvent du terrorisme d'État, qui sont punissables au regard du droit international.

Il ne faut aucunement justifier les actes barbares et criminels commis à grande échelle par Israël contre des civils. Ces actes comprennent l'adoption par Israël de la politique de la terre brûlée et de sanctions collectives consistant à cibler les infrastructures civiles, qui avaient été financées par les donateurs durant de nombreuses années. L'électricité a été coupée, de même que l'eau; l'assistance humanitaire a été suspendue. Israël a justifié tout ceci par son droit à la légitime défense. Nous posons la question : comment peut-on punir et détruire deux peuples entiers et les exposer au massacre et aux sanctions collectives au nom de ce qu'Israël appelle une campagne destinée à libérer ses soldats enlevés en vue de les échanger contre des prisonniers politiques détenus dans des prisons israéliennes depuis des années, y compris des enfants et des femmes?

Mon pays condamne le recours à la force et les solutions militaires, car ces solutions ne contribuent pas à résoudre les problèmes auxquels la population

civile est confrontée. Au contraire, les actions militaires les compliquent et les prolongent. Nous condamnons fermement l'agression israélienne continue à l'encontre du Liban et de la bande de Gaza.

Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par l'incapacité du Conseil de sécurité de mettre fin à l'hémorragie des peuples libanais et palestinien, causée par la machine de guerre israélienne. Nous estimons que cette impuissance envoie un signal inapproprié au Gouvernement israélien, l'incitant à poursuivre ses violations barbares et les destructions dans les territoires palestinien et libanais. C'est pourquoi nous invitons le Conseil de sécurité à refuser d'avoir deux poids, deux mesures, et à prendre des mesures destinées à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à son agression à l'encontre des peuples libanais et palestinien, ceci afin d'éviter d'inciter la région à plus de violence et de conflits.

Nous invitons les Nations Unies à agir de façon à mobiliser le soutien humanitaire de la communauté internationale afin d'alléger les souffrances des peuples palestinien et libanais. À ce titre, nous soutenons tous les efforts actuels de médiation diplomatique pour trouver une solution juste, pacifique et globale de la crise dans la région, y compris les tentatives visant à, premièrement, en ce qui concerne le Liban, parvenir à un cessez-le-feu général, immédiat et inconditionnel sous les auspices des Nations Unies, demandant à Israël de mettre fin à son agression militaire contre le Liban et d'arrêter le ciblage délibéré des civils et des infrastructures, ainsi que de permettre l'accès à l'assistance humanitaire urgente dans les zones touchées et de cesser de cibler les convois humanitaires, ce qui, récemment, a malheureusement entraîné la destruction d'un convoi Emirati, qui transportait des denrées alimentaires et des médicaments.

Il faut une application totale de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, y compris le retrait total et immédiat d'Israël des fermes de Chebaa, ainsi que l'amorce de négociations en vue de la libération des détenus. Il faut aider le Gouvernement libanais à étendre son autorité à tous les territoires libanais. Dans ce cadre, il convient de convoquer une réunion d'urgence des donateurs afin d'organiser l'assistance au Liban et de rééchelonner la dette du Liban pour lui permettre de faire face aux conditions difficiles qu'il connaît en ce moment.

Nous réaffirmons que notre pays, qui a été très généreux jusqu'à présent envers le Liban, continuera à fournir cette assistance chaque fois qu'elle sera nécessaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne les territoires palestiniens occupés, nous demandons au Gouvernement israélien de cesser immédiatement toutes les opérations militaires dans la bande de Gaza, de procéder au retrait immédiat et total de toutes ses forces de ces territoires, de libérer les milliers de prisonniers détenus en Israël et de cesser de prendre des mesures unilatérales, de mettre fin aux activités d'implantation et à la construction du mur de séparation, de renoncer à l'adoption de procédures extrajudiciaires et d'arrêter les violences contre le peuple palestinien, de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones touchées, ainsi que de libérer les prisonniers de l'Autorité palestinienne, de manière que celle-ci puisse assumer pleinement ses responsabilités à l'égard de son peuple.

Enfin, nous invitons Israël à dédommager toutes les victimes de ses actions dans la région, afin de régler cette crise et garantir sa propre sécurité. L'agression des pays voisins ne permettra pas de parvenir à cet objectif. Il faut poursuivre les négociations sur le processus de paix et obtenir le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris le plateau du Golan, Jérusalem et le Sud-Liban, conformément aux résolutions internationales et l'Initiative de paix arabe, qui appellent à la création, dans la région, de deux États palestinien et israélien, vivant côte à côte dans la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Maqungo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous voudrions vous remercier d'avoir convoqué cette séance importante et également vous féliciter de la manière exemplaire dont vous dirigez les travaux du Conseil au cours du mois de juillet.

Nous souhaitons nous associer à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement sud-africain est profondément préoccupé par l'escalade du conflit au Liban, dans le nord d'Israël et dans la bande de Gaza, qui a pour conséquence la perte de nombreuses vies et la destruction d'infrastructures essentielles. Ces attaques

ont accru de toute évidence les tensions dans la région jusqu'à un nouveau niveau dangereux, à l'heure où toutes les parties au conflit israélo-palestinien devraient examiner les moyens de sortir les négociations de l'impasse et faire progresser le processus de paix.

Le Gouvernement sud-africain réaffirme que le recours d'Israël aux frappes aériennes dans les zones fortement peuplées pour mener à bien ses exécutions extrajudiciaires est contraire au droit international humanitaire et aux Conventions de Genève. Nous ne pouvons accepter le principe du châtiment collectif. Nous ne pouvons croire qu'une nation entière puisse être attaquée du fait de tensions avec le Hezbollah. Le Gouvernement sud-africain appelle le Gouvernement israélien à ne pas recourir à ce type de mesures et, en tant que grande Puissance militaire dans la région, à agir avec retenue pour éviter d'autres victimes civiles et la destruction de l'infrastructure vitale.

De plus, nous appelons les Palestiniens et le Hezbollah à libérer les prisonniers israéliens et à ce qu'il soit mis fin aux tirs de roquettes sur le territoire israélien. C'est le fait de ne pas avoir répondu à cet appel qui est à l'origine de l'offensive militaire israélienne qui provoque pertes humaines et destructions massives.

Nous nous félicitons de l'ensemble des éléments présentés par le Secrétaire général suite au retour de sa mission diplomatique dans la région. Nous pensons que seule la cessation des hostilités – qui empêcherait d'autres pertes en vies innocentes, permettrait le plein accès humanitaire et donnerait une chance à la diplomatie – offrira une occasion de mettre fin à la crise.

Nous exhortons par conséquent le Conseil de sécurité à agir résolument et à assumer les responsabilités que lui confère la Charte pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales en œuvrant pour régler d'urgence ce conflit.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. Chaudhry (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de partager notre préoccupation profonde face au chaos et au désespoir actuels qui touchent le Liban et les territoires palestiniens.

Le Gouvernement pakistanais condamne fermement l'agression israélienne contre le Liban qui

continue de causer une effusion de sang, la perte de vies innocentes et des dommages aux infrastructures et aux biens. Le Président et le Premier Ministre du Pakistan, et de nombreux autres dirigeants du monde, ont appelé toutes les parties au conflit à un cessez-le-feu immédiat et à une cessation des hostilités. Il faut mettre fin à la perte de vies innocentes. Nous pensons que le Conseil de sécurité, ainsi que les grandes puissances et les acteurs régionaux, a la responsabilité capitale de veiller à ce que la violence prenne fin, que les hostilités cessent et que la paix soit rétablie.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir envoyé son équipe dans la région pour mettre immédiatement fin à la dévastation actuelle. Nous remercions le Conseiller spécial du Secrétaire général de son exposé de ce matin qui a clairement mis en évidence l'ampleur du problème dont nous sommes saisis.

La situation actuelle est alarmante du fait que le nombre de tués, de blessés et de déplacés augmente d'heure en heure. Le Gouvernement libanais, auquel nous réaffirmons notre solidarité, est confronté à une situation critique. La situation actuelle est une conséquence directe des mesures prises en dépit du principe, largement reconnu au Moyen-Orient, selon lequel il n'y a pas de solution militaire au conflit. Les parties au conflit doivent par conséquent cesser les hostilités et donner une chance à la diplomatie et à la paix.

Nous appelons le Gouvernement israélien et le Hezbollah à cesser sur-le-champ toutes les opérations militaires. Nous exhortons le Conseil à examiner objectivement la situation, à assumer les responsabilités que lui confère la Charte pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales et à établir un cessez-le-feu et veiller à sa surveillance et à son respect scrupuleux par toutes les parties concernées.

La communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, devrait mobiliser des ressources pour fournir l'aide humanitaire aux centaines de milliers de personnes déplacées et traumatisées. Le Pakistan a déjà envoyé une aide médicale et alimentaire au Liban.

Nous devons également œuvrer assidûment à établir la paix et la stabilité à long terme dans la région en veillant à l'application, conformément à l'esprit et à la lettre, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords bilatéraux et multilatéraux. Le

Conseil de sécurité, les grandes puissances et le Quatuor doivent agir immédiatement et résolument pour mettre fin aux attaques et à la violence et pour remettre sur les rails le processus de paix.

Nous ne devrions pas permettre que la situation actuelle fasse plonger à nouveau la région dans l'engrenage de violence. Dans ce contexte, il est impératif que le Conseil de sécurité intervienne d'urgence. Il doit assumer les responsabilités que lui confère la Charte.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Viet Nam.

M. Nguyen Duy Chien (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam souscrit à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Hamidon de la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Viet Nam est profondément préoccupé par l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Celle-ci a causé des centaines de morts et de blessés, a gravement endommagé l'infrastructure et a obligé des centaines de milliers de personnes à fuir leurs habitations. En fait, au moment même où nous nous réunissons ici, la violence continue de s'intensifier et le nombre des victimes croît d'heure en heure, si ce n'est minute après minute.

Nous sommes sérieusement préoccupés par la situation humanitaire épouvantable du peuple libanais et par la catastrophe humanitaire possible qui menace le Moyen-Orient. Nous sommes également préoccupés par le fait que les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ne sont pas en mesure d'atteindre le Sud-Liban pour évaluer la situation ou pour fournir l'aide humanitaire. Les civils, en particulier les enfants, doivent être protégés.

Le Viet Nam condamne tous les actes de terrorisme et de violence, toutes les attaques contre les civils et leurs biens et la destruction de l'infrastructure. Nous condamnons l'enlèvement et la détention des responsables du Gouvernement et des autres personnes et exigeons leur libération immédiate et sans condition.

Le Viet Nam appelle la communauté internationale et les pays bailleurs de fonds à prêter leur appui au Liban et à lui fournir de l'aide humanitaire. Les blocus aérien, maritime et terrestre imposés au Liban doivent être levés afin que les activités humanitaires puissent intervenir. La sécurité du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban doit également être assurée pour l'aider à

exécuter son mandat et à fournir l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin.

Le Viet Nam appelle les parties concernées à mettre fin à l'emploi aveugle et excessif de la force, à faire preuve de retenue et à prendre les mesures concrètes pour sauver le processus de paix au Moyen-Orient, créer les conditions propices à la stabilisation de la situation et régler le différend au moyen de négociations.

À la lumière de la situation grave qui prévaut au Moyen-Orient, la communauté internationale doit agir d'urgence et résolument pour mettre fin à la violence et aux massacres dans la région. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre rapidement des mesures afin d'obtenir une cessation immédiate des hostilités et d'amener les parties concernées à la table des négociations en vue de trouver une solution durable au conflit.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. Berruga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement mexicain s'est déjà prononcé sur le conflit entre le Liban et Israël. Néanmoins, nous tenons à réaffirmer que nous condamnons les actes de provocation des forces irrégulières libanaises qui ont entraîné cette crise, ainsi que le recours disproportionné à la force qui a causé la destruction d'infrastructures civiles de base et plus de 500 000 victimes civiles au Liban et dans la bande de Gaza.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, les actes du Hezbollah, bien qu'ils soient présentés comme destinés à défendre les intérêts de la Palestine et du Liban, ne servent aucun de ces intérêts. Au contraire, ils ont pour effet de prendre en otage une nation entière.

Nous pensons néanmoins que la mesure la plus urgente à prendre actuellement consiste à passer de l'étape des récriminations à celle de l'action, que ce soit au sein du Conseil de sécurité ou au nom de la communauté internationale. Hier, le Secrétaire général a présenté les éléments d'un projet de résolution qui pourrait être adopté par le Conseil. Les mesures immédiates qui s'imposent sont évidentes : la création de couloirs humanitaires, tels qu'ils ont été approuvés ce matin par Israël et qui doivent être suffisamment larges pour parvenir jusqu'au nord du Liban, et la libération des otages israéliens.

Mais cette situation ne peut être réglée par un simple cessez-le-feu ou des mesures intermédiaires telles que celles que j'ai mentionnées. Depuis le retrait unilatéral d'Israël en l'an 2000, en application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, il n'a pas été possible de stabiliser la situation le long de la Ligne bleue et l'efficacité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), comme l'a dit le Secrétaire général lui-même, a été remise en question à maintes reprises.

Dans ce contexte, pour parvenir à une solution juste et durable du conflit, il est indispensable de garantir la souveraineté pleine et entière du Gouvernement et des forces militaires légitimes du Liban dans le sud du territoire national, le long de la Ligne bleue. Cette exigence de la communauté internationale est déjà inscrite dans la résolution 1559 (2004). Toutefois, le Gouvernement libanais n'a pas disposé des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre.

À cet égard, la proposition de créer une force internationale, de préférence sous les auspices des Nations Unies, revêt une importance particulière. En collaboration avec les autorités libanaises, cette force internationale pourrait garantir la sécurité et la stabilité dans le sud du pays. Elle doit avoir un mandat de vaste portée et remplacer, le cas échéant et progressivement, la FINUL.

De même, nous appuyons la proposition présentée par le Secrétaire général en vue de mettre en œuvre dans les plus brefs délais, la résolution 1680 (2006), concernant la délimitation définitive des frontières internationales entre le Liban et ses voisins, la Syrie et Israël, y compris la question des fermes de Chebaa.

Lorsque ces questions urgentes auront été réglées, la communauté internationale devra veiller au respect de la résolution 1559 (2004) en ce qui concerne le désarmement des forces irrégulières qui continuent de déployer leurs activités au Liban. Les Nations Unies doivent avoir un plan et un calendrier pour le désarmement définitif de ces forces et, selon que de besoin, le Conseil de sécurité doit fournir les moyens nécessaires pour garantir le respect de ce processus.

Sans le désarmement définitif des forces irrégulières qui agissent au Liban, on ne pourra garantir ni la paix ni la stabilité, ni au Liban ni dans la région. Le Mexique réaffirme son appui à la résolution 1559 (2004), qui est la meilleure solution pour garantir

la souveraineté et l'indépendance pleine et entière d'un Liban stable et prospère, qui puisse vivre en paix avec ses voisins.

Par ailleurs, le Mexique manifeste sa vive préoccupation en ce qui concerne la situation humanitaire très grave dont souffre la population à Gaza. En ce sens, nous lançons un appel pressant pour

que soit amorcée la mise en œuvre des mesures proposées hier par le Secrétaire général.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité est ainsi parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 heures.